

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 23 septembre 2019, à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

MOTION - Pour une nouvelle ligne de TCHNS propre, la ligne E, Eco-responsable

MOTION - Il est encore temps de revenir sur la disparition d'un hôpital public,
Il est encore temps d'arrêter le saccage route de Toulouse

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 8 juillet 2019
- 2 – Décision municipales – Information du Conseil
- 3 - Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole

RAPPORTEUR M. VILLEGA-ARINO – Adjoint délégué à la Culture

- 4 - Convention de partenariat entre le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et Talence
- 5 - Fixation du tarif des stages d'arts plastiques enfants au Forum des arts et de la culture

RAPPORTEUR M. JESTIN – Adjoint délégué aux Propriétés communales - aux Finances

- 6 - Signature d'une convention de servitudes de passage de canalisations publiques d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées au profit de Suez Eau France
- 7 - Cession d'une partie de la parcelle AX 390 située à l'angle des rues Pacaris et Edmond Michelet

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN - Adjointe déléguée à la Participation citoyenne, à l'Urbanisme et à l'Habitat

- 8 - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable Parcelle D 910 D 925 D 926 Route de la Jenny - Le PORGE
- 9 - Autorisation de dépôt d'un permis d'aménager par Bordeaux Métropole Parcelle AZ 452
- 10 - Autorisation de dépôt d'un permis de construire par Bordeaux Métropole Parcelle BK 21 - Réhabilitation du Stade Pierre Paul Bernard
- 11 - Lancement du Programme d'Intérêt Général «Le Réseau de la Réhabilitation de Bordeaux Métropole» 2019 – 2024

RAPPORTEUR M. LABOURDETTE - Adjoint délégué à l'Emploi, l'Economie, le Commerce, l'Innovation, l'insertion professionnelle et le Développement Intercommunal

12 - Avenant au protocole d'accord 2015/2021 du PLIE Portes du Sud

RAPPORTEUR Mme PITOT - Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

13 - Réévaluation rémunération contractuels de catégorie A

14 - Renouvellement et modification de la quotité de travail poste professeur de HIP HOP

15 - Rémunération recrutement pour le service électrique

RAPPORTEUR M. ERCHOUK - Adjoint délégué à l'Égalité, la Cohésion sociale et territoriale, la Politique de la Ville et au Quartier sud

16 - Contrat de ville de Bordeaux Métropole - Avenant n°1

RAPPORTEUR Mme CHABBAT – Conseillère municipale déléguée à la Santé et aux personnes en situation de handicap

17 - Rapport annuel 2018 de la commission communale d'accessibilité

RAPPORTEUR M. FARGUES – Conseiller municipal délégué à la Jeunesse

18 - Vidéo Mix 2020

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 septembre 2019, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 23 septembre 2019 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. VILLEGA-ARINO, Mme SALLET, M. DUART, M. JESTIN, M. PARANTEAU, Mme CASTAGNERA, M. GOYER (à partir de la motion n° 2), Mme FABRE-TABOURIN, Mme CHADEBOST, Mme DENON-BIROT, M. LABOURDETTE (pour la question n° 12), Mme DESGUERS, Mme PITOT (jusqu'à la question n° 15), M. PENE, M. ERCHOUK, Mme BONORON, Mme BEGE-SEURIN, M. BESSE, Mme CHABBAT, M. FARGUES, M. GARRIGUES (jusqu'à la question n° 3), Mme IRIART, M. JEAN, Mme LARTIGUES, Mme MAURES, Mme ROSSI, Mme BEFVE, Mme GRESLARD-NEDELEC (à partir de la motion n° 1), Mme ZANOTTI, M. DELLU, Mme SAHOULBA (jusqu'à la question n° 2), M. LAROSE, Mme DE MARCO, M. GUERIN, Mme RAMI, M. CONTE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. GOYER (procuration à Mme SALLET jusqu'à la question n° 15), Mme PITOT (procuration à M. ERCHOUK à partir de la motion n° 2), M. BONNIN (procuration à M. JESTIN), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHADEBOST à partir de la question n° 4), Mme SAUTOUR (procuration à Mme DESGUERS), M. COLDEFY (procuration à M. SALLABERRY), Mme SAHOULBA (procuration à Mme ZANOTTI à partir de la question n° 2)

ABSENTS : M. LABOURDETTE (à partir de la motion n° 1), M. CAZABONNE, M. GELLE, Mme GRESLARD-NEDELEC (pour la question n° 12), Mme CONGOSTE

Mme FABRE-TABOURIN a été désignée comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vais vous inviter à regagner ou gagner vos places. Je vous souhaite la bienvenue à toutes et tous à ce Conseil Municipal dont le public croît au fur et à mesure des semaines.

Nous allons procéder à quelques inversions d'ordre du jour, mais avant. Voilà. Je vais laisser la place à Arnaud DELLU qui va nous faire une déclaration. Mon cher collègue, la parole est à vous.

M. DELLU : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me permets de me lever puisque, certains d'entre vous le savent déjà, notre ami talençais Marcel JOIN nous a quittés en fin de semaine dernière. Marcel, je le connaissais depuis 33 ans. J'en ai 46, vous faites le calcul. Il était alors déjà élu à Talence. Marcel était venu à la politique par le syndicalisme. Marcel travaillait – vous le savez – à La Poste, c'était un postier. Il avait rejoint – pendant que d'autres collaient pour Lecanuet – la Convention des institutions républicaines de François MITTERRAND en 1965. Il avait rejoint le Parti socialiste en 1971 et il était devenu premier adjoint au maire de Talence en 1977 jusqu'en 1983. Entre temps, il avait été élu député puisqu'il était suppléant de Catherine LALUMIÈRE, elle-même devenue ministre d'abord de la Consommation, puis des Affaires européennes. Marcel avait eu l'honneur et l'immense privilège – nous avons fêté l'anniversaire il y a quelques jours – de voter l'abolition de la peine de mort. Je le dis parce que c'est quelque chose qui était sans doute le phare de sa vie et il m'en a parlé un nombre incalculable de fois et on voyait de la lumière dans ses yeux quand il en parlait. Il avait une très grande fierté. Il avait une autre très grande fierté, c'était celle d'avoir été élu de cette commune de Talence puisqu'il a continué à siéger jusqu'en 2001. J'ai fait mon premier mandat de 1995 à 2001 à ses côtés, avec lui. C'est le genre de personne qui – vous le savez pour ceux qui l'ont connu et celles qui l'ont connu – recherchait toujours le consensus. Ce n'était pas quelqu'un qui cherchait le clivage artificiel, mais qui avait des principes et qui s'y tenait. Ce sont des valeurs qui, souvent, nous manquent dans la vie politique. C'est donc avec une grande émotion que Monsieur le Maire va nous proposer une minute de silence en honneur de Marcel JOIN.

M. LE MAIRE : Bien sûr. Je vais peut-être laisser la parole à Patrick. Je voudrais aussi saluer la présence de ses deux petits-enfants qui sont là et qui le représentent ce soir. Patrick et puis nous allons faire la minute de silence.

M. VILLEGA-ARINO : Évidemment, je souscris tout à fait à tes propos, Arnaud. Monsieur JOIN était une figure de Talence. Je me rappelle, tout gamin, franchement, c'est quelqu'un qui m'avait marqué. J'ai eu la chance de l'accompagner durant le mois d'août puisque son médecin traitant était absent. Je confirme la qualité du rapport humain que j'ai pu avoir avec cette personne et surtout l'amour qu'il avait pour Talence. Donc, c'est effectivement une grande perte pour Talence.

M. LE MAIRE : Mesdames, Messieurs, je vais vous inviter à respecter une minute de silence.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

M. LE MAIRE : En ayant une pensée particulière pour toutes celles et tous ceux de ce Conseil Municipal qui traversent des moments pas faciles également en ce moment.

Madame la secrétaire de séance, je vous propose de commencer par la délibération n° 12, par M. LABOURDETTE qui devra nous quitter. Vous dire également qu'à la demande de Mme GRESLARD des documents ont été distribués sur table et envoyés par mail ce jour à l'opposition concernant la délibération sur le stade de Thouars (plan de masse et visuel).

12 - Avenant au protocole d'accord 2015/2021 du PLIE Portes du Sud

M. LABOURDETTE : Mes chers collègues, depuis 2006, la Ville de Talence a fondé, avec les communes de Gradignan et de Villenave-d'Ornon l'association Portes du Sud, dont

l'objectif principal est la mise en œuvre, le fonctionnement et la gestion d'un plan local pour l'insertion et l'emploi.

Cette prestation s'articule autour de cinq axes stratégiques : animation et coordination du territoire, organisation et coordination de parcours d'insertion, tremplin vers un emploi durable ou une formation qualifiante. Mobilisation soutenue des entreprises, des employeurs et du monde économique, promotion de la clause sociale d'insertion et ingénierie de projets pour le territoire.

L'avenant au protocole d'accord de 2015 à 2021 ayant été validé le 10 mai 2019 par le comité de pilotage du PLIE et le 12 juin 2019 par le Conseil d'Administration de sa structure juridique porteuse, l'association Portes du Sud, je vous demande, si vous en êtes d'accord, d'approuver l'avenant au protocole d'accord 2015-2021 joint en annexe, de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord 2015-2021.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Avenant sans impact financier. Y a-t-il des prises de parole ? Les votes ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

Nous allons revenir à la première motion qui concerne la nouvelle ligne de TCHNS propre, la ligne E, écoresponsable.

DÉLIBÉRATION

Monsieur LABOURDETTE, Adjoint délégué à l'Emploi, l'Economie, le Commerce, l'Innovation, l'insertion professionnelle et le Développement Intercommunal expose :

«Depuis 2006, la ville de Talence a fondé avec les communes de Gradignan et Villenave d'Ornon l'association «Portes du Sud» dont l'objectif principal est la mise en œuvre, le fonctionnement et la gestion d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Aujourd'hui, et dans le cadre de la programmation du Programme Opérationnel du Fonds Social Européen (FSE) 2020/2021, un ajustement au protocole d'accord 2015/2019 est proposé.

Vu la délibération en date du 11 septembre 2006 relative à l'adhésion de la ville à l'association Portes du Sud, structure juridique porteuse du dispositif PLIE Portes du Sud, couvrant les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon,

Vu la délibération en date du 24 janvier 2007 relative à la création du PLIE,

Vu les protocoles d'accord 2007-2011, 2011-2014 et 2015-2019 signés respectivement les 16 novembre 2006, 15 décembre 2010, et 23 décembre 2014,

Considérant que les PLIE Portes du Sud, Espace Technowest, des Sources et Haut Périgord ont créé le 17 novembre 2010 une association Plateforme de Gestion des Fonds Européens INTER PLIE,

L'association Plateforme de Gestion des Fonds Européens INTER PLIE a adhéré à l'association AGAPE (Association de Gestion et d'Appui aux Projets Européens) créé le 8 novembre 2017 (constituée des PLIE Portes du Sud, Espace Technowest, des Sources, du Haut Périgord, Bordeaux, Agen, Périgueux),

Le Programme Opérationnel du Fonds Social Européen (FSE) pour la période 2014/2020 (l'année 2014 ayant été rattachée au précédent Programme Opérationnel, l'année 2021 étant rattachée à la programmation 2014/2020),

Considérant que le secteur d'intervention du PLIE couvrant le territoire des 3 communes, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, représente un peu plus de 100 000 habitants (101 887 habitants référence DGF 2018), une nouvelle stratégie d'intervention de l'avenant au protocole d'accord 2015/2021 poursuit les objectifs suivants :

- renforcer la dynamique partenariale territoriale,
- renforcer la qualité des parcours d'insertion proposée par une meilleure coordination des interventions des acteurs compétents,
- promouvoir les principes horizontaux : égalité des chances, égalité femme/homme, lutte contre les discriminations,
- renforcer les coopérations avec les acteurs économiques et les employeurs pour démultiplier les opportunités d'accès à l'emploi pour les participants,
- promouvoir et développer les clauses d'insertion dans les marchés publics et dans les achats privés,
- expérimenter et d'innover en proposant des réponses alternatives à celles déployées dans le cadre de l'offre d'insertion de droit commun.

Cette stratégie s'articule autour de 5 axes stratégiques :

- animation et coordination territoriale du territoire,
- organisation et coordination de parcours d'insertion, tremplin vers un emploi durable ou une formation qualifiante,
- mobilisation soutenue des entreprises, des employeurs et du monde économique,
- promotion de la clause sociale d'insertion,
- ingénierie de projets pour le territoire.

Un ajustement des objectifs quantitatifs 2015/2021 du PLIE est également proposé :

- assurer l'accompagnement de 1 750 personnes sur 7 ans (chaque référent disposant d'environ 80 participants en file active/ETP),
- intégrer environ 90 nouveaux participants par an soit 630 sur 7 ans (soit l'accompagnement d'environ 250 participants en année pleine).

L'avenant au protocole d'accord 2015/2021 ayant été validé le 10 mai 2019 par le Comité de Pilotage du PLIE et le 12 juin 2019 par le Conseil d'Administration de sa structure juridique porteuse, l'association Portes du Sud,

Je vous demande, si vous en êtes d'accord :

- d'approuver l'avenant au protocole d'accord 2015/2021 joint en annexe,
- de bien vouloir d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au protocole d'accord 2015/2021.»

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

MOTION – Pour une nouvelle ligne de TCHNS propre, la ligne E, Eco-responsable

M. LE MAIRE : Que vous dire, mes chers collègues, que vous ne sachiez pas déjà de manière que nous puissions maximiser les temps de débat ? Vous savez d'abord que cette

ligne est fondamentale pour l'ensemble du territoire qu'elle dessert, puisque l'on part du CHU de Pellegrin et des boulevards du côté de la barrière Saint-Augustin pour aller désormais jusqu'à Bègles en passant par Villenave-d'Ornon et Thouars Malartic. Lors des premières phases de consultation et de la concertation, la Métropole avait proposé un certain nombre de plans visant justement à faire un choix sur les tracés, le mode de transport et tout un tas de détails pas forcément aussi précis qu'une déclaration d'enquête publique, mais en tout cas qui vont dans le sens de la concertation.

Vous rappeler que ce mode de transport, indépendamment de l'ensemble de ses qualités, va quand même apporter à terme un vrai souffle aux transports en commun de l'agglomération puisque la fréquentation du tram B, qui avoisine aujourd'hui 100 000 utilisateurs par jour, soit 25 % de plus entre 2015 et 2018, ce dont nous pouvons nous féliciter, mais nous savons qu'aujourd'hui le tram B a de réelles difficultés. On sait que le réseau de transports en commun est vieillissant et que la maintenance et le renouvellement du matériel roulant comme du rail va obliger la Métropole à avoir un programme d'investissement colossal de manière à maintenir un service qui, c'est vrai, est parfois critiqué, mais qui permet quand même de transporter près de 100 000 personnes par jour, soit bien au-delà de ce qui était estimé au départ.

Pour en revenir à la ligne E, elle permettra de désenclaver aujourd'hui des quartiers de Talence qui n'ont pas de transports en commun performants, notamment le quartier de la Médoquine, le quartier de Thouars et le quartier de Raba qui sont irrigués par des réseaux de bus existants, mais qui s'arrêtent plus tôt, qui ne fonctionnent pas forcément aussi bien en heures de pointe et pendant les week-ends. Donc, nous avons, au moment de la concertation, le choix entre un BHNS (bus à haut niveau de service) à 55 % en site propre et un tram à 85 % en site propre. Il y a eu une mobilisation appuyée par la Ville de manière à pouvoir se positionner potentiellement pour le tram, en considérant que nous n'étions pas contre le BHNS, mais contre ce projet de BHNS. Dans le cadre des différents documents qui seront présentés à la concertation dans quelques jours maintenant puisque les premières réunions s'ouvrent dans l'ensemble des villes concernées, donc maintenant Bègles, Villenave-d'Ornon, Gradignan, Talence et Bordeaux, la part du BHNS est passée de 55 % à 83 %, ce qui va garantir, quoi qu'il arrive, une bonne nouvelle aux territoires, même si tout projet peut être amélioré.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons dans ces conditions de mettre à la motion, au vote, soit un tram et sa grande capacité de transport. Je rappelle qu'un tram transporte jusqu'à 300 personnes et qu'un BHNS en transporte entre 135 et 150. Cela dépend de sa longueur, 18 ou 24 m. Ou un BHNS, mais dont le mode de stockage de l'énergie serait innovant sur la Métropole : le BHNS 100 % hydrogène à l'image de celui qui va être inauguré dans quelques jours à Pau.

L'idée est de faire une ligne qui rime avec E, mais pas seulement, exemplaire, environnementale, économique et efficace. Donc, de laisser bien évidemment l'ensemble des personnes, quelle que soit leur ville, se prononcer en faveur de ces différents éléments, mais d'indiquer que le Conseil Municipal de Talence, lui, souhaiterait d'abord la réalisation de cette ligne – je vous rappelle que les différentes lignes sont en concurrence les unes des autres – et de se positionner pour l'un ou pour l'autre, cela dépend, ou contre. C'est selon l'un de ces deux modes retenus.

C'est une motion. Que n'ai-je entendu il y a quelques mois quand on me disait que la Médoquine, la motion ne servirait à rien ? C'est une motion, certes, mais elle a une valeur juridique cette motion puisque selon le vote de ce soir, elle sera indiquée et inscrite dans le cahier de concertation, c'est-à-dire qu'elle viendra rejoindre officiellement l'apport des différentes personnes. Je sais que certains d'entre vous – majorité comme opposition – se

sont positionnés collectivement, personnellement en faveur de telle ou telle chose. Et puis, nous allons comme cela pouvoir avoir ce débat. Je rappelle que la concertation devrait être close aux alentours du 15 novembre, un petit peu avant peut-être, et qu'il appartiendra au Conseil de Bordeaux Métropole, normalement celui de décembre, de valider définitivement à la fois cette ligne et également l'autre qui consiste en l'extension du tram – cette fois-ci on en est sûr – de la ligne B vers Gradignan.

Voilà la raison pour laquelle nous vous proposons cette motion et je vous laisse la parole pour celles et ceux qui souhaitent la prendre.

M. DELLU : Monsieur le Maire, au-delà de la rédaction elle-même de ce document qui est amusante, on voit bien que la communication est beaucoup travaillée, la ligne E efficace, économe, etc.

M. LE MAIRE : Des heures de réunion pour arriver à ce résultat.

M. DELLU : J'imagine. Des heures de brainstorming dans la majorité. Au-delà de cela, bien sûr, à sa lecture, qui pourrait être contre ? Il y a un certain nombre de choses sur lesquelles nous pourrions rappeler l'historique un peu plus profondément, mais nous allons passer cela.

Il y a juste une petite chose sur laquelle je sens une touche personnelle non pas de vous-même, mais peut-être d'un sénateur. C'est à propos d'un BHNS 100 % hydrogène. Ce que je voudrais dire, c'est : pourquoi est-ce que dans la rédaction nous nous limiterions à une seule option technologique ? Qui nous dit que le temps que les choses soient étudiées il n'y aurait pas – et je dis cela à dessein parce que je sais que c'est le cas – d'autres alternatives 100 % électriques, qu'elles soient hydrogènes ou autre chose ? Nous pouvons évidemment mettre 100 % hydrogène, mais je trouve que c'est se fermer des portes. Nous ne pouvons pas à la fois dire que nous voulons être audacieux, etc., et nous fermer d'autres types de portes. Nous pourrions simplement mettre à la place de «100 % hydrogène», «de nouvelles énergies plus propres, moins carbonées», qu'elles soient hydrogènes ou autres. Évidemment, vous nous indiquez une sorte de piste de travail avec cela. Je suppose que la rédaction n'est pas innocente. Mais pour autant, c'est un peu dommage de se fermer d'autres portes et de se limiter à un seul type d'énergie.

M. LE MAIRE : Encore une fois, mon cher collègue, c'est une motion et chacun est libre, individuellement ou collectivement, de participer. L'hydrogène, au risque de vous décevoir, n'est pas le monopole du sénateur dont vous parlez qui a pris fait et cause... Il en parle souvent, mais je crois que quelqu'un qui prend fait et cause pour une énergie qui, si demain l'on est capable de produire effectivement de l'hydrogène beaucoup plus vert qui permettrait de créer une vraie filière d'emploi, je trouve que c'est intéressant d'avoir des politiques qui s'engagent pour leur territoire. Il me semble que vous faites une petite confusion. Le BHNS, quoi qu'il arrive, sera électrique. C'est le mode de production. Vous dites «BHNS électrique». Le BHNS, il sera quoi qu'il arrive électrique. Par contre, c'est la production de l'énergie qui serait assurée par l'hydrogène et pas par le mixe énergétique que l'on a au niveau français aujourd'hui.

Encore une fois, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous ai entendu, il y a quelques mois, nous dire : «Une motion encore pour la Médoquine, cela ne servira à rien», etc. Fort de cette expérience-là, je me suis dit – et sans malice de ma part, vous me connaissez maintenant – qu'il pourrait y avoir une position, après partagée ou pas partagée, cela, c'est chacun, par rapport à cela. Vous me dites : «On pourrait laisser libre-choix». Aujourd'hui, nous sommes quand même sur un calendrier, il faut être clair, le début des travaux c'est 2022, on va dire, 2022-2023. Nous savons qu'il y a des recours, nous savons que, nous

savons que. Mais aujourd'hui, nous avons ce calendrier-là. Cela ne laisse pas non plus un temps infini pour trouver des solutions qui, aujourd'hui, n'existent pas. Deuxième chose, on parle d'un transport en commun qui doit être aussi fiable. Je pense qu'en la matière, il peut y avoir des tests sur telle ou telle portion, je pense qu'il ne faut pas que nous allions nous aventurer, on va dire, sur un transport aussi fondamental qui va relier quand même trois des quatre lignes de trams, un très grand nombre de Lianes, à aller sur une production ou quelque chose qui ne serait pas forcément testé à très grande échelle. Par ailleurs, le choix de l'hydrogène correspond à un choix collectif, en tout cas selon le vote de ce soir, mais correspond quand même à une certaine aventure technologique. L'hydrogène, les bus, tout cela n'existe pas sur la Métropole. Et donc, il va falloir quand même avoir un calendrier très audacieux. Cet élément-là n'est pas quelque chose d'éprouvé. Je rappelle qu'il ne circule pas encore à Pau. C'est un peu comme l'APS au moment du tramway : tout le monde était pour, mais tout le monde a regardé avant de savoir comment il fonctionne. Et de répéter finalement que l'idée, c'est d'avoir un transport qui soit vraiment respectueux de l'environnement et cette hypothèse-là on est, aujourd'hui, en l'état actuel des choses, capables de le faire tout en permettant aussi, pourquoi pas, de créer une filière locale d'emploi. Nous savons qu'il y a quelques zones, pourquoi pas du côté de Blanquefort qui serait peut-être contente d'avoir une filière hydrogène qui puisse permettre de récupérer de l'emploi là où malheureusement des firmes multinationales ou américaines ont déserté les leurs.

M. GARRIGUES : Merci, Monsieur le Maire. Pour me féliciter de cette motion et de l'avancement des travaux de Bordeaux Métropole sur ce projet. Nous sommes, vous le savez, dans une situation particulière sur Talence et dans le sud de l'agglomération en particulier avec une très forte croissance de la population sur le campus, mais au-delà aussi sur Talence et sur les communes voisines. Il est absolument indispensable aujourd'hui d'envisager un transport en commun beaucoup plus capacitaire que le sont les bus qui circulent aujourd'hui sur notre commune. Sont concernés par ce projet – vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire – le campus au niveau d'Arts et Métiers, mais aussi les quartiers de Thouars, le pôle multimodal de la Médoquine, le quartier de Raba, le CHU et aussi – puisque ce sont deux pôles qui devraient être desservis par le projet – le sud de la ville de Bègles, le nord de Villenave-d'Ornon et Gradignan. Ce sont des territoires qui, aujourd'hui, sont insuffisamment desservis et, surtout, qui sont desservis par des lignes qui sont engluées dans la circulation. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, l'enjeu de ce que l'on a porté, c'est un site propre, puisqu'on a beaucoup avancé sur les fréquences, on a des lignes qui, comme le tramway, par exemple, sont sur des fréquences importantes. Mais au-delà de la question des fréquences qui sont vraiment demandées par la population, on a la question de la régularité. C'est vrai qu'un site propre nous permet d'être certains de l'heure à laquelle on va arriver à notre destination, ce qui n'est pas le cas des bus aujourd'hui. Donc aujourd'hui, des lignes de bus trop faiblement fréquentes, trop irrégulières, c'est une demande que nous avons régulièrement. Nous avons beaucoup, beaucoup de messages d'habitants qui nous contactent à la mairie, qui nous signalent des bus de la ligne 20 qui prennent du retard, des bus de la Liane 8 qui sont bondés ou coincés dans la circulation. Donc, pour nous, l'enjeu, c'est le site propre. Gros élément de satisfaction pour nous, les deux projets qui sont mis à la concertation, le tramway et le bus à haut niveau de service, sont à plus de 80 % en site propre. Donc c'est une belle avancée et il a été difficile d'obtenir un tel chiffre au vu de la complexité du projet. Maintenant sur les deux modes qui sont proposés, le tramway et le BHNS 100 % hydrogène, laissons faire la concertation, laissons les habitants proposer leur projet, mais l'avantage de ces deux modes de transport, c'est qu'ils sont quand même plus capacitaires que les bus actuels et, tout de même, il faut le préciser, ce sont des bus qui seront en dehors de la circulation, donc qui ne bloqueront plus les voitures au niveau de Thouars, au niveau de l'avenue de l'Université. Et donc, ils apporteront en plus moins de

nuisances pour les habitants des quartiers concernés, mais aussi pour les automobilistes. Donc, nous sommes vraiment sur des projets qui dépassent totalement les usagers des transports en commun et qui, pour nous, répondent aux besoins. Maintenant, sur les deux modes, nous allons avoir des échanges. Il faut que nous ayons plus de précisions, effectivement, sur le mode hydrogène. Vous avez raison, monsieur DELLU, d'être vigilant. Nous allons étudier cette question. Pour autant, nous n'allons pas nous fermer cette porte d'analyses. Nous allons regarder ce qui se fait dans les autres territoires. Vous avez cité effectivement les limites de ce projet. Nous avons quand même des retours très positifs de ce qui se fait à Pau, de ce qui se fait à Jouy-en-Josas dans l'agglomération parisienne et nous ferons un bilan de tout cela pour, bien sûr, définir le mode de transport qui sera le plus efficient. Bordeaux Métropole se prononcera dans les prochains mois. Maintenant, le temps est à la concertation. J'invite toutes les Talençaises et tous les Talençais à nous dire ce qu'ils attendent de ce projet.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme RAMI : Monsieur le Maire, vous nous proposez avec cette motion un tramway ou un bus à haut niveau de service 100 % hydrogène pour la prochaine ligne de transports en commun E. Vous nous permettrez ces quelques remarques.

D'abord, l'hydrogène n'est pas une source d'énergie renouvelable. C'est un vecteur d'énergie comme l'électricité et le gaz. L'hydrogène naturel sur Terre étant quasiment impossible à exploiter, il faut donc en produire artificiellement. Passons sur le fait que la quasi-totalité de l'hydrogène aujourd'hui produit en France est issue des produits pétroliers. Pour garantir réellement un hydrogène propre, il faudrait une véritable production locale d'hydrogène associée à un ou plusieurs sites de production renouvelable (par éoliens ou photovoltaïques par exemple). Seule cette solution serait réellement créatrice d'emploi local et soutiendrait concrètement le développement des énergies renouvelables sur notre territoire. Or, une telle installation ou de telles installations se planifient longtemps en amont et la transition énergétique métropolitaine envisagée actuellement ne prévoit aucune installation de ce type. De fait, quelle garantie aurons-nous que l'hydrogène utilisé par ce bus soit d'origine renouvelable ? Rien. Aujourd'hui, ce ne serait possible qu'avec des certificats d'achat d'électricité verte avec tous les défauts que cela présente.

Ensuite, la pile à hydrogène et son utilisation pour la mobilité sont certes prometteuses, mais il faudra plusieurs années avant que la filière soit mature. Contrairement aux flottes de bus électriques ou de gaz, deux modes de propulsion réduisant aussi les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines. Deux énergies pouvant aussi provenir de sources renouvelables et deux énergies dont les réseaux de distribution existent déjà. Ce n'est pas le cas de l'hydrogène. Les rares flottes de bus à hydrogène françaises viennent à peine de se lancer. Nous manquons cruellement d'expérience pour pouvoir juger de leur efficacité. Ainsi, vous êtes prêt à fragiliser la fiabilité et l'efficacité d'un futur axe structurant pour la Métropole et la commune de Talence. Nul doute que cela sera apprécié des Talençais qui attendent cette ligne avec impatience et de tous les étudiants de la Métropole qui découvrent ou redécouvrent les joies d'un tram B et d'une Liane 10 saturés. Alors oui, il faut que la puissance publique s'engage réellement et ne fasse pas de l'hydrogène et de la transition énergétique un simple gadget électoral. Plutôt que de se focaliser sur la taille des véhicules et leur mode de propulsion, il faudrait se concentrer sur les autres points primordiaux de ce dossier, car il reste de nombreux éléments à clarifier pour faire de cette future ligne un axe structurant et une chance unique de relier les trois lignes de tram A, B et C. Le projet de transport est encore loin de répondre aux besoins de Talence et de la Métropole, notamment les connexions gare de la Médoquine et des deux lignes.

Dernier étonnement. On nous demande de nous positionner sans connaître la réalité du dossier. Vous êtes l'un des rares à avoir eu accès aux nouvelles études. Elles ne nous ont pas été communiquées, ni aux autres communes concernées comme Bègles et elles ne sont toujours pas disponibles sur le site de participation de Bordeaux Métropole alors que la concertation publique continue, notamment à Gradignan.

Nous affirmons – comme vous l'avez dit tout à l'heure – l'importance de cet axe de transport en commun structurant pour notre commune et tout le sud-ouest de l'agglomération. Nous invitons Bordeaux Métropole à rendre publiques au plus vite les nouvelles études sur les scénarios afin de permettre une véritable participation citoyenne dans la finalisation du projet. Il est nécessaire de garantir un report modal efficace avec les autres axes de transport et avoir l'opportunité de prolonger cette ligne vers Bègles pour rejoindre le tram C. Le choix de ce mode de transport, et éventuellement de sa propulsion, doit se faire en fonction de la réalité des services rendus et de l'intérêt général. Plutôt qu'adopter une logique opportuniste, recherchons la solution qui garantira le maillage le plus efficace, offrira les meilleures possibilités d'évolution et permettra une certaine souplesse dans l'exploitation. Mettons en cohérence la capacité, le flux, le temps de parcours et la fréquence visée et comparons les coûts d'investissement et d'exploitation à la qualité du service final.

Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons et parce que les concertations continuent de se passer, nous nous abstenons sur cette motion.

M. LE MAIRE : Très bien. J'allais vous répondre, mais si vous avez déjà décidé de votre vote, je ne voudrais pas non plus le perturber.

D'abord, de rappeler que vous focalisez beaucoup sur le BHNS, il ne faut pas non plus oublier la première partie de la phrase qui consiste à dire aussi que l'on souhaite, pourquoi pas, la réalisation d'un tram sur ce barreau-là, en tout cas sur une partie du trajet puisque Bègles ne serait pas forcément concernée.

Je crois vraiment que nous cherchons le même but. Le but, c'est d'essayer de trouver le mode de transport qui sera le plus respectueux de l'environnement. Vous avez raison, la filière hydrogène aujourd'hui est encore balbutiante, etc., etc. Mais si la puissance publique, Bordeaux Métropole, le Département, la Région, l'État ne servent pas sur ces projets-là de tuteurs comme ils ont su le faire à l'époque pour d'autres modes (le véhicule électrique), nous serons dans l'incapacité de réaliser ces filières-là.

Que disent aujourd'hui les industriels ? Ils disent que l'on a aujourd'hui 90 % d'hydrogène gris et 10 % d'hydrogène vert. Mais si nous voulons faire basculer cette part, forcément et comme dans n'importe quel projet, il faudra que la puissance publique s'engage un peu comme un tuteur de manière que l'on puisse enraciner ces projets-là. Vous me dites qu'effectivement vous n'avez pas connaissance des dossiers. Si je vous dis que l'on est passé à 83 % en site propre, faites-moi confiance. En plus, ce n'est pas moi qui l'ai fait, c'est Bordeaux Métropole. Tous les éléments qui sont dedans, vous les retrouverez.

L'idée de cette motion n'est pas de dire : nous votons aujourd'hui le mode. La seule chose que nous souhaitons avoir... D'abord, un, c'est de remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées cet été pour faire passer la part en site propre, quel que soit le mode de transport retenu, de 55 à 83 %. C'est déjà une première victoire et cela, cela a été engagé grâce aux personnes qui ont signé en ligne, qui se sont mobilisées, qui ont écrit sur les registres de concertation. Ce n'est pas d'aller créer et de se poser la question de l'arrêt

exact du futur arrêt de la gare de la Médoquine pour en faire un vrai pôle multimodal. Ce n'est pas forcément d'aller se dire jusqu'à quelle heure cela va commencer ou à quelle heure cela va se terminer. Tous les chiffres macroéconomiques qui siéent à une concertation seront indiqués dans cette concertation. Mais le détail, lui, ce sera l'enquête d'utilité publique qui rentrera beaucoup plus dans le détail.

Mais si aujourd'hui nous ne sommes pas capables d'être un petit peu audacieux – et c'est ce que nous vous proposons là, je respecte vos réserves, bien sûr – nous aurons loupé, j'allais dire un train, non parce qu'ils vont s'arrêter à la gare de la Médoquine, mais nous aurons encore loupé une occasion d'être un territoire d'innovation et nous aurons loupé encore une occasion finalement de reproduire encore un schéma. Le BHNS, aujourd'hui, existe. Les bus existent. Et nous savons que les bus aujourd'hui ont du gaz ou des éléments qui ont été produits grâce à la puissance publique. Donc, nous vous proposons juste de reproduire cela sur le futur TCHNS. C'est la seule chose. Il n'y a pas plus ni moins dans cette délibération.

Mme RAMI : Nos remarques ne sont pas contre l'hydrogène. C'est contre cette ligne avec l'hydrogène. Nous sommes, bien sûr, pour mettre en place des expérimentations et développer la filière hydrogène. Elle n'est pas suffisamment mature. À Pau, ils ont dû construire un site de 4 hectares pour faire la station. C'est énorme. Si on veut utiliser le foncier de 4 hectares, que ce soit vers le CHU ou vers Gradignan, il va falloir les trouver quand même pour alimenter le bus.

M. LE MAIRE : Nous avons ouvert trop d'espaces verts à Talence aujourd'hui. C'est le problème.

Mme RAMI : L'expérimentation, oui, bien sûr, mais l'idée est : pas cette ligne. Essayons de trouver un autre endroit.

M. CONTE : Monsieur le Maire, pour ma part deux remarques. L'une sera d'ordre général et l'autre plus spécifique.

Premièrement, c'est une excellente initiative de vouloir fluidifier les transports urbains. La circulation dans la Métropole et particulièrement à Talence est de plus en plus difficile. Mais je note que la cause première de cet engorgement n'est jamais évoquée. Il s'agit de l'accroissement de la population engendré par la densification urbaine. Les innombrables projets, qui font le bonheur des promoteurs immobiliers, accroissent la population urbaine et le nombre de véhicules en circulation. Bizarrement, ce fait n'est jamais évoqué. Je me demande pourquoi. En effet, la densification urbaine semble faire consensus à travers les partis politiques, même chez ceux qui critiquent parfois la spéculation immobilière. Je ne peux penser qu'il puisse y avoir une collusion entre les différents acteurs de la densification. À mon sens, pour ne pas ajouter aux difficultés des déplacements, il faut commencer par limiter, voire arrêter, la densification de l'habitat. Cette démarche freinerait l'exode rural qui désertifie les zones périphériques. C'est comme pour sauver la planète, commençons par le début, c'est-à-dire les économies d'énergie.

Évoquer l'énergie conduit à ma seconde interrogation. Elle porte sur et je cite «une grande première sur la Métropole : un BHNS 100 % hydrogène». Un machin qui, à première vue paraît écolo-bio, apte à séduire quelques électeurs, une innovation audacieuse et visionnaire. Je cite à nouveau : «La nouvelle ligne E sera efficace, économe, exemplaire, environnementale». 4E qui feront une belle omelette. En effet, l'hydrogène, inépuisable comme inscrit dans le texte, n'existe pas à l'état naturel. Cela a été signalé, mais je le répète. Il faut le fabriquer. «Pour cela, on casse des molécules de pétrole ou de gaz», explique

Jean-Pierre CORNIOU, chef du cabinet SIA PARTNERS. 95 % de l'hydrogène produit en France provient des dérivés du carbone au prix d'un bilan énergétique franchement mauvais. Je cite : «Il faut rejeter 12 à 13 kg de carbone dans l'atmosphère pour produire un kg d'hydrogène», reconnaît Thomas GOBI de l'Association française pour l'hydrogène et les piles à combustible. Certains rétorqueront qu'il existe une électrolyse de l'eau, mais je cite à nouveau un spécialiste : «avec des procédés d'électrolyse industrielle, il faut aujourd'hui un litre d'eau et cinq kW/h d'électricité pour fabriquer 1 000 litres d'hydrogène sous forme de gaz à la pression atmosphérique. Il faut ensuite comprimer ce gaz à 700 bars pour une utilisation automobile, puis convertir cet hydrogène en électricité grâce à la pile à combustible. Rendement 60 % sur le Nexo de Hyundai. Au final, il ne reste que 1,53 kW/h sur les 5 kW/h d'électricité initiaux». En gros, 30 %. On voit le bilan.

En définitive, peut-être que dans plusieurs décennies l'hydrogène permettra de sauver la planète, mais à l'heure actuelle et dans un avenir proche, c'est une mauvaise solution. Bien entendu, invoquer l'hydrogène engendre un effet d'annonce en direction d'une partie de l'électorat. Pour une réelle efficacité, la ligne E devrait être non pas 4E comme signalé, mais plutôt PRV, c'est-à-dire à pédale, à rame ou à voile.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas qui pédalera dans votre pédalo. Nous avons quelques spécialistes en la matière. Je ne sais pas, mon cher collègue, ce que finalement vous proposez.

M. CONTE : Moi, je vote pour, mais il ne faut pas prendre les... pour des canards sauvages.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas. Écoutez, vous en êtes à trois prises de parole, vous ne parlez que d'élection. Finalement, c'est l'électrolyse de l'élection qui commence à se faire, je ne sais pas, mais vous avez tous l'air obsédés par cet élément-là. C'est quand même incroyable !

M. CONTE : Non, c'est plutôt vous.

M. LE MAIRE : On m'avait prévenue. Élection, élection, élection.

M. CONTE : Il n'y a pas «élection» dans les 4E. Vous l'avez mis ?

M. DELLU : Moi, je n'ai pas parlé d'élection. Si c'est vous ou votre inconscient qui l'a entendu...

Je n'ai toujours pas compris... Déjà, en soi, votre réponse était un peu étonnante puisque vous dites que la filière de la motricité électrique est balbutiante ou plus exactement pas suffisamment fiable alors qu'il faudrait se lancer dans une filière hydrogène qui elle-même est encore plus balbutiante. Déjà, c'est un peu inexact puisqu'il y a énormément d'expériences, voire de mises en œuvre à l'étranger à l'exemple de l'Islande sur laquelle il y a énormément de motorisations à l'hydrogène. Sauf que, comme l'ont souligné mes collègues, la production d'énergie en Islande a un tout autre caractère qu'ici et elle n'est pas issue, bien entendu, de la combustion ou de l'utilisation de produits pétroliers.

Je n'ai pas très bien compris qu'elle est votre position sur notre proposition qui est de remplacer la notion de «100 % hydrogène»... Nous pourrions la laisser, à la limite, mais en ajoutant peut-être derrière d'hydrogène résultant d'une production propre, ce qui serait quand même un souhait un peu plus large. Mais plus exactement un BHNS utilisant de nouvelles énergies plus propres et décarbonées, ce qui ne fermerait pas la porte à d'autres solutions. Je ne comprends pas très bien pourquoi vous vous arc-boutez sur la notion de

100 % hydrogène, sauf bien entendu à dire qu'en réalité le choix est déjà plus ou moins arbitré et que le tram ou toute autre solution de BHNS ne sont là que pour amuser la galerie.

M. LE MAIRE : Sur la première partie de ce que vous m'avez dit, pardon, je n'ai jamais dit que la filière était balbutiante par rapport à cela. Le BHNS va être inauguré dans quelques semaines. Mon propos est de dire au contraire que d'aller chercher d'autres énergies qui n'existent pas aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous permettre d'être en temps réel dans deux ans en nous disant : «Nous allons tester quelque chose qui n'a jamais été testé nulle part». Le BHNS à l'hydrogène dans quelques jours à Pau, Guillaume l'a rappelé, à Jouy-en-Josas, existe. Par contre, effectivement, la part de l'hydrogène vert aujourd'hui – mais nous ne nous en sommes pas cachés – ce n'est pas 100 % hydrogène vert. Mais aujourd'hui, dans les bus électriques, il me semble qu'il y a une partie d'énergie fossile. Il me semble qu'il y a une très grande partie d'énergie nucléaire. Donc, à un moment ou à un autre, sauf à le faire avancer à la vitesse du vent, sauf peut-être rue du Haut Carré avec un peu d'élan, nous n'aurons pas cette possibilité-là. Après, si jamais je dois suivre votre proposition qui est de dire : «Un BHNS 100 % hydrogène innovant et propre», je n'y vois aucune objection. Je ne vais pas reprendre exactement vos termes, mais innovant et propre pour revenir à votre philosophie. Moi, je n'ai pas de problème avec cela. Il faut juste se souvenir que c'est une motion qui est là pour nous permettre de nous positionner. Après, c'est une concertation et puis après il y aura surtout une enquête publique. Le résultat de cette enquête publique sera connu d'ici deux ou trois ans. Et à ce moment-là nous pourrons être sur les termes précis. C'est juste une volonté exprimée par le Conseil Municipal de Talence vers cette énergie, ni plus ni moins. Donc, je peux vous proposer «100 % hydrogène, innovant et propre».

Mme DE MARCO : Il ne faut absolument pas imaginer que nous avons des intentions. Nous disons seulement que cette motion arrive prématurément. Quand vous nous l'avez proposée, nous vous avons répondu ceci : Prématurément, parce que la concertation se poursuit avec les nouveaux éléments. Les éléments que vous avez cités : 83 % en site propre. Je vois, j'ai sous les yeux au même moment une réunion à Gradignan organisée par le maire de Gradignan où on présente ce dossier et la semaine prochaine également. Il aurait été intéressant de repousser cette motion le mois prochain puisque la concertation se terminera vers le 15 novembre, de façon que nous puissions avoir les éléments. Ce qui nous importe, c'est l'efficacité de cette ligne pour desservir Thouars et la poursuite sur Bègles. Donc, il ne faut pas se méprendre sur nos intentions. Vous êtes le seul certainement à avoir les éléments. Moi, je souhaiterais bien savoir quels sont ces 83 % en site propre pour avoir plus d'efficacité, où ils se situent, etc. ? Il est évident que si vous repoussiez cette motion le mois prochain, peut-être que nous la voterions.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, vous parlez d'efficacité, c'est le premier E que nous avons mis. Nous sommes en train de trouver de points de convergence. Vous rappeler que la réunion qui se tient ce soir à Gradignan, c'est l'extension du Tram B. Donc, cela n'a strictement rien à voir avec la ligne E. Ils n'apprendront rien que vous n'apprendriez pas aujourd'hui. Oui, il y a deux concertations. De toute façon, cela ne changerait strictement rien. Oui, c'est l'extension.

Mme DE MARCO : Monsieur le Maire, j'ai sous les yeux les éléments de la concertation. Aujourd'hui, c'est la poursuite du tram B. Mardi 1^{er} octobre, c'est la suite.

M. LE MAIRE : Madame DE MARCO, vous venez de nous dire : «Ce soir, c'est, etc.». Je suis désolé de vous reprendre. Je regarde vos collègues qui ont le sourire. Alors attention.

Mme DE MARCO : Cela ne change rien à ce que je dis. Ne cherchez pas à me piéger. Aujourd'hui, nous sommes en Conseil Municipal avec une motion. Je vous dis que nous

n'avons pas les éléments, le maire de Gradignan a une réunion prochainement c'est-à-dire mardi 1^{er} octobre.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le même projet, madame DE MARCO. C'est l'extension du tram B. À moins d'imaginer l'extension de la B depuis le CHU de Pellegrin, là, cela va commencer à faire compliqué. Je le connais ce papier, madame DE MARCO.

Mme DE MARCO : Permettez-moi de vous dire (*inaudible hors micro*)

M. LE MAIRE : Oui, mais vous venez de dire que c'était ce soir. Nous ne sommes pas le 1^{er} octobre, madame DE MARCO. C'est celui-là que vous avez.

Mme DE MARCO : 1^{er} octobre.

M. LE MAIRE : Oui, mais c'est celui-là dont vous venez de parler. 23 septembre. Madame DE MARCO, vous savez, il y a un proverbe qui commence par un E comme reconnaître ses erreurs.

Je vous propose juste ces deux ajouts et que nous passions au vote parce que sinon nous allons y passer la soirée et il nous faudra de l'hydrogène pour éclairer le parc Peixotto qui ne manque pas de lumières pourtant ce soir.

Mme ZANOTTI : Vous avez parlé de deux ajouts, je souhaiterais que vous les reformuliez calmement.

M. LE MAIRE : 100 % hydrogène ou une solution innovante et propre.

Mme ZANOTTI : Ou une autre technologie. Vous ajoutez «ou». Ce n'est pas l'hydrogène qui devient...

M. LE MAIRE : J'ajoute tout.

Mme ZANOTTI : Très bien.

M. LE MAIRE : Les votes. Cela vous convient-il ?

M. DELLU : Excusez-moi, si vous m'autorisez à parler, la proposition que nous avons faite, c'était bien d'insérer à la place uniquement de «100 % hydrogène» un BHNS utilisant de nouvelles énergies plus propres et décarbonées. Vous pouvez, si vous souhaitez, mettre entre parenthèses «hydrogène, etc.», mais l'intérêt, c'est bien de préciser que nous voulons des énergies plus propres et décarbonées.

M. LE MAIRE : Nous sommes en train de dire la même chose. Si vous voulez vraiment que nous disions...

M. DELLU : Non, non, non, ce n'est pas la même chose.

M. LE MAIRE : ... que c'est Arnaud DELLU, nous pourrions le mettre, si vous voulez.

M. DELLU : Pas du tout. Je m'en fiche. Voilà. Cela ne veut pas du tout dire la même chose.

M. LE MAIRE : Pas de problème par rapport à cette reprise-là. Monsieur CONTE, vous votez ?

M. CONTE : Pour.

M. LE MAIRE : Voilà. Et Europe Écologie Les Verts ?

Mme RAMI : Nous nous abstenons et nous ne sommes pas pour le «propre». Propre, cela ne veut rien dire. Le nucléaire aussi c'est propre.

M. LE MAIRE : Vous n'êtes pas pour le propre ?

Mme RAMI : Non. «Propre», cela ne veut rien dire.

M. LE MAIRE : Qu'est-ce que cette déclaration ?

Mme RAMI : C'est un élément de langage et cela ne veut rien dire.

M. DELLU : Dans le nucléaire, ce n'est pas propre, mais enfin bon...

Mme RAMI : Mais c'est pour cela que nous le disons.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que pendant que nous parlons, il y a des bus qui circulent encore avec du gasoil. Donc, je pense que quoi qu'il arrive nous aurons fait une grande avancée. Que dit le groupe majoritaire ? Pour. Merci beaucoup.

M. CONTE : Pourra-t-on nous envoyer la version définitive ?

M. LE MAIRE : Oui, ne vous inquiétez pas.

MOTION

Monsieur le Maire expose :

«Bordeaux Métropole a lancé en mars 2019 une concertation concernant notamment la création d'une nouvelle ligne de Transport en Commun à Haut Niveau de Service (TCHNS) reliant Talence au CHU en desservant les secteurs de la gare Médoquine, Arts et Métiers, Raba et Thouars. Cette ligne se prolonge vers Gradignan Malartic, Bègles et Villenave d'Ornon.

Ce TCHNS est en effet indispensable pour désaturer le réseau aujourd'hui particulièrement sollicité, notamment le Tram B qui transporte 100 000 utilisateurs par jour et qui a vu sa fréquentation augmenter de 25 % entre 2015 et 2018. Il convient aussi de répondre aux enjeux de développement de l'Université de Bordeaux et du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux qui prévoient des aménagements programmés sur des sites à fort potentiel de développement urbain. Enfin, il permettra de désenclaver les quartiers de la Médoquine, de Thouars et de Raba, qui aujourd'hui doivent se contenter de lignes de bus engluées dans la circulation et qui circulent au mieux toutes les 15 à 20 mn en heures de pointe.

Dans le dossier de consultation lancé par Bordeaux Métropole pour la réalisation de la nouvelle ligne CHU-Médoquine-Arts et Métiers-Raba-Thouars, la part en site propre du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) est passée de 55 à 83 %, synonyme d'une future ligne performante et structurante pour la ville, à l'égal du tram.

Dans ces nouvelles conditions, deux possibilités se dessinent pour le futur mode de transport de cette nouvelle ligne E :

- soit un tram et sa grande capacité de transport
- soit une grande première sur la Métropole : un BHNS 100 % hydrogène ou une solution innovante et propre.

Nous devons être audacieux et visionnaires : notre planète ne peut plus attendre et l'hydrogène est une énergie d'avenir, créatrice d'emploi local et inépuisable ! La nouvelle ligne E sera Efficace, Econome, Exemplaire et Environnementale.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil Municipal de Talence, dans le cadre de la concertation de Bordeaux Métropole, se prononce résolument en faveur d'une ligne de TCHNS propre reliant Talence au CHU en passant par les secteurs de la gare Médoquine, Arts et Métiers, Raba et Thouars jusqu'à

Gradignan, Bègles et Villenave d'Ornon, desservie soit par un tramway, soit par un BHNS 100 % hydrogène ou une solution innovante et propre.»

ADOPTE PAR 36 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS (3 EELV)

Reçue en Préfecture le 30/09/19

M. LE MAIRE : Nous avons ce soir quelques modifications. Je vous propose, madame la secrétaire, de commencer... Mais cette justification est pleinement justifiée, de faire les délibérations, si vous en êtes d'accord, des ressources humaines, de Mme PITOT, 13, 14 et 15. Mme PITOT a quelque chose d'important à faire, qui la regarde, mais qui est important. Mais nous allons discuter de votre motion, madame DE MARCO, ne vous inquiétez pas.

13 - Réévaluation rémunération contractuels de catégorie A

Mme PITOT : Il s'agit donc ici de prévoir une rémunération pour deux agents contractuels : un contrat à durée indéterminée qui s'envisage au bout de trois ans. Nous sommes arrivés à cette échéance. L'ancienne revalorisation datait du 1^{er} octobre 2016. Il s'agit d'une nouvelle rémunération. Pour le premier poste qui est conseiller en gestion, nous passerions à un brut de 3 295,73 € contre une ancienne rémunération de 3 169,21 €. Pour le poste de directeur du service jeunesse et sports, nous passons à 3 554,44 € contre la même rémunération que précédemment indiquée : 3 169 21 €.

M. LE MAIRE : Cela appelle-t-il des remarques ? Pour à l'unanimité ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Par délibération en date du 23 mai 2016, le Conseil Municipal avait autorisé la réévaluation de la rémunération au 1^{er} octobre 2016 de deux contractuels de catégorie A en CDI pour les postes de Directeur de la vie sportive et de Conseiller en Gestion, tenant compte de la date anniversaire du dernier contrat.

Aussi, sur la base de l'article 1-2 du décret n°88-145 du 15/02/1988 modifié, je vous propose de réévaluer la rémunération de ces deux collaborateurs comme suit :

Poste de Conseiller en gestion :

- traitement indiciaire en référence au 7^{ème} échelon (IB 642 - IM 537) du grade d'Attaché,
- majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée,
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

Poste de Directeur du service jeunesse et sport :

- traitement indiciaire en référence au 3^{ème} échelon (IB 679 - IM 565) du grade d'Attaché principal,
- majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée,
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Ces agents percevront également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire :

- à réévaluer la rémunération de ces deux contractuels en CDI à compter du 1^{er} octobre 2019,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

14 - Renouvellement et modification de la quotité de travail poste professeur de HIP-HOP

Mme PITOT : Tout à fait. En raison de la demande accrue, nous proposons l'augmentation des cours de hip-hop à hauteur de 3 h par semaine, soit un cours de débutant et un cours d'intermédiaires pour l'année 2019-2020, soit un total de 4 h 30.

M. LE MAIRE : Nous passons de 3 h à 4 h 30, soit 50 % de hip-hop supplémentaires. Des remarques ? Les votes ? Pour ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Par délibération en date du 17 septembre 2018, vous avez approuvé la création d'un poste d'ATEA Principal 2^{ème} classe permettant de pérenniser les cours de Hip Hop.

Je vous propose de reconduire ce poste pour une année et d'augmenter la quotité de travail hebdomadaire pour suivre l'évolution du cursus. Il convient donc de passer de 3 h à 4 h 30 hebdomadaires.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet : 4 h 30 hebdomadaires.

Il s'agit d'un nombre d'heures maximum d'enseignement, modulable en fonction du nombre d'élèves inscrits pour cette discipline.

Rémunération :

La rémunération allouée est fixée en référence au 3^{ème} échelon du grade d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2^{ème} classe (IB 415 - IM 369).

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à renouveler le poste susvisé d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2019 pour une durée de 1 an,

- de prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

15 - Rémunération recrutement pour le service électrique

Mme PITOT : Il s'agit d'un contrat à durée déterminée pour le remplacement d'un agent parti en disponibilité depuis le 11 juin 2019 pour un an.

M. LE MAIRE : Des remarques ?

Mme RAMI : Juste une précision sur le poste. S'agit-il d'un agent électricien ?

Mme PITOT : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Oui, c'est un électricien pour un autre. Pas d'autres remarques ? Les votes ? Pour ? Merci. Madame PITOT, vous êtes libre.

DÉLIBÉRATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

«Le Centre technique municipal assure, dans le cadre de ses différentes missions, la gestion du service électrique de la ville.

Suite à la demande de disponibilité d'un agent fonctionnaire et en l'absence de candidats fonctionnaires pour le poste proposé, un contractuel ayant les qualifications et l'expérience requises a été recruté à compter du 23 Juillet 2019.

La rémunération de cet agent est à ce jour calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique avec un indice majoré 326 soit 1 227,77 € mensuel net hors prélèvement à la source.

Aussi, devant les difficultés de recrutement sur ce type de métier dû en partie au manque d'attractivité en lien avec le niveau de salaire, et afin de pérenniser ce recrutement, je vous propose de fixer la rémunération comme suit :

- traitement indiciaire en référence au 7^{ème} échelon du grade d'Adjoint technique IM 335 (IB 361),
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- fixer la rémunération sur la base du 7^{ème} échelon du grade d'Adjoint technique avec le régime indemnitaire correspondant à ce grade,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 4131 et 64138.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

M. LE MAIRE : Parlons maintenant de la délibération de Mme DE MARCO. C'est une motion, pardon.

Mme DE MARCO : Ce n'est pas que la mienne.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas que la vôtre.

**MOTION - Il est encore temps de revenir sur la disparition d'un hôpital public,
Il est encore temps d'arrêter le saccage route de Toulouse**

M. LE MAIRE : En préambule, vu qu'il y a un Conseil de Bordeaux Métropole dans 15 jours, souhaitez-vous que nous attendions le Conseil de Bordeaux Métropole de manière que nous ayons tous les éléments pour la voter ? Madame DE MARCO, vous avez la parole.

Mme DE MARCO : Je vous remercie. Justement, celle-ci vient à point. C'est justement une motion qui n'est pas seulement ma motion, mais qui est celle du groupe Europe Écologie Les Verts et également Myriam CONGOSTE qui est signataire. C'est une motion qui sera présentée aux trois Conseils Municipaux des trois communes concernées.

Pourquoi ? C'est en prévision du Conseil métropolitain du 27 septembre que cette motion est présentée. Elle concerne le devenir de l'hôpital public, le devenir donc de BAHIA. Pour nous, il est encore temps d'arrêter le saccage route de Toulouse. Je regrette que cette motion n'ait pas été annexée directement au Conseil Municipal. Il y a eu une erreur ou un oubli technique involontaire de votre part. Totalement. Mais je n'en doute pas. Toujours est-il que cette motion demande aux élus communautaires... lors du Conseil de Métropole le 27 septembre, vous aurez à délibérer sur la modification du PLU qui a eu lieu ; modification suite à une enquête publique qui a eu lieu du 23 avril au 24 mai demandant la modification dans le plan local d'urbanisme de la démolition et la réfection d'un bâtiment qui était un bâtiment protégé par une fiche patrimoniale. La destruction de ce bâtiment nécessite donc que l'on revoie le PLU et que l'on modifie.

Toujours est-il que lors de l'enquête publique, beaucoup de personnes se sont mobilisées et l'avis de la commissaire-enquêtrice donne un avis défavorable. Elle considère que l'intérêt général n'est pas justifié dans cette modification du PLU. Aussi, les dossiers et l'organisation du débat et de l'enquête publique, et surtout les dossiers qui ont été présentés étaient trop opaques. Il manquait des études alternatives et donc des garanties concernant le maintien du niveau de service sanitaire actuel. Ensuite, elle signalait qu'il y avait une concentration au début de la route de Toulouse d'un ensemble hospitalier qui allait être saturé par les voitures qui vont venir dans cet hôpital et également, au-delà des grosses difficultés de circulation, des problèmes de stationnement. Nous vous rappelons que la route de Toulouse est un axe saturé avec une très forte pollution de l'air. Actuellement, est engagée une concertation pour rénover la route de Toulouse qui commencera, si j'ai bien compris, au mois d'octobre, dont nous n'avons pas connaissance.

Quoi qu'il en soit, je trouve qu'il est très important, alors que nous demandons de la concertation, alors qu'il y a une enquête publique, que l'avis du commissaire-enquêteur émet un avis négatif, défavorable, je trouve primordial alors que l'on se tance de devoir demander la participation des habitants, de respecter les avis qui sont formulés par quelqu'un qui a été quand même désigné par le tribunal administratif.

Pour toutes ces conditions, nous avons proposé cette motion, demandant que l'on ne revienne pas sur l'avis de la commissaire-enquêteur, qu'il n'y ait pas de modification du PLU. Je rappelle quand même que la commissaire-enquêteur disait que la modification du PLU a eu lieu également sur toute la zone puisqu'il y a eu aussi une modification route de Toulouse pour permettre la construction d'un ensemble d'habitations sur sept étages. Cela a été fait en plusieurs tranches, ce qui montre aussi l'opacité du dossier dans la mesure où nous n'avons pas eu une vue d'ensemble des modifications de ce dossier. Pour cette raison, je vous demande de voter cette motion.

M. LE MAIRE : D'autres prises de parole ?

Mme IRIART : Le groupe majoritaire n'est pas toujours muet, comme semblait le dire une de nos collègues tout à l'heure, même si mon collègue Guillaume GARRIGUES s'est exprimé largement sur la ligne de décrochement du tram B. Donc, il n'était pas muet non plus.

Je prends la parole d'une part parce que je suis conseillère métropolitaine, d'autre part parce que je préside le conseil communal est et qu'à ce titre je suis de très près le dossier BAHIA avec tout ce qu'il comporte, à la fois les considérations qui ont fait l'objet de l'enquête publique récente, de l'avis de la commissaire-enquêtrice et du développement dans cette motion par notre collègue Monique DE MARCO, mais également de tout ce qui est l'environnement immédiat et des conditions de vie des riverains, passées, actuelles et à venir, pour lesquelles nous avons une préoccupation très forte qui s'exprime y compris dans la définition du projet et notamment des circulations concernant ce projet de manière que l'impact sur Talence et les voies de desserte de quartier soit le plus minoré possible. Cela, c'est une entrée en matière.

Effectivement, il y a déjà eu des votes en Conseil métropolitain et j'ai eu à m'exprimer dans un premier Conseil métropolitain sur la position de la Ville de Talence. À l'époque, je me suis exprimée au nom de la Ville en faveur de ce projet et j'ai exprimé le soutien de la Ville à ce projet. Donc, il m'apparaît difficile aujourd'hui de me dédire et d'exprimer quelque chose de totalement différent.

Je voudrais dire, par rapport à la prise de parole de Monique DE MARCO, deux choses en préalable. Après, je vous ferai part de ce qui, pour moi, aurait pu être une motion, s'il devait y avoir une motion concernant BAHIA, qui aurait pu, de mon point de vue individuel, je parle en mon nom, être acceptable.

En tout cas, ce qui est évident pour moi, c'est que dans la motion telle qu'elle est présentée, les deux premiers alinéas, qui sont d'ailleurs écrits en gras, donc qui sont très importants dans cette motion, sont erronés. Parce que déjà, cela commence par : « Il est encore temps de revenir sur la disparition d'un hôpital public ». Je me pose la question : où y a-t-il aujourd'hui un hôpital public ? Ni Bagatelle ni Robert Picqué ne sont des hôpitaux publics. Je pense que vous faites allusion à Robert Picqué, qui n'est pas un hôpital public, puisque c'est un hôpital d'instruction des armées, c'est un hôpital qui est rattaché aux unités militaires du grand sud-ouest. Et en aucun ce n'est et n'a jamais été un hôpital public. C'est un hôpital militaire qui a pour vocation première, même si à partir de 1966 il s'est ouvert aux populations civiles, d'abord de s'occuper des militaires, de leur santé et du soutien à nos forces armées. Donc, la vocation première d'un hôpital militaire, c'est de s'occuper des militaires. Je dois dire que vous n'êtes pas sans avoir que les effectifs de l'armée et du ministère de Santé des armées, de la même façon, vont en diminuant quand d'un autre côté le nombre d'opérations extérieures sur lesquelles nos forces sont projetées est de plus en plus important. Donc, je pense qu'il y a quand même aussi à avoir en tête que la mission première d'un hôpital militaire qui est de s'occuper des forces projetées et des militaires qui sont sur les théâtres d'opérations extérieurs doit être confortée et doit être primordiale.

Deuxièmement : « Il est encore temps d'arrêter le saccage route de Toulouse ». J'aurais tendance à dire que la consultation dont vous faites état, dont nous n'avons pas encore connaissance, mais dont nous savons qu'elle va venir au mois d'octobre à l'ordre du jour, c'est au contraire une opportunité. Parce que cette route de Toulouse, nous savons pour tous ceux qui l'empruntent fréquemment et j'en fais partie puisque j'habite à côté, que depuis de très nombreuses décennies il est question de sa réhabilitation puisque c'est un itinéraire

prioritaire de la Métropole. Nous savons aussi que cet aménagement, ce réaménagement a toujours été différé, reporté pour des motifs divers et variés. Donc, au contraire, aujourd'hui, nous passons un nouveau braquet et j'ai tendance à dire que c'est une opportunité et que cette opportunité, quelque part, elle est due aussi au fait qu'il y a ce projet BAHIA, donc de rapprochement de Bagatelle et de Robert Picqué. Je veux quand même dire de manière très précise qu'à aucun moment l'hôpital interarmées Robert Picqué ne disparaît. Vont être regroupés sur un même site à la fois la Fondation Bagatelle et l'hôpital Robert Picqué. Donc, les deux structures juridiques perdurent.

Ensuite, vous parlez d'opacité, de modifications de PLU qui ont été faites en plusieurs temps, etc. Je veux quand même vous rappeler – alors, je suis désolé, cela ne se voit pas depuis là où vous êtes et où je suis, parce que je ne pensais pas que j'aurais à parler de cela – que les Ateliers riverains ont été conduits par la Fondation Bagatelle depuis le début et qui font clairement état de l'ensemble des projets sur le site initial de Bagatelle avec John BOST, BAHIA 1, BAHIA 2 et COGEDIM. Donc, je pense que là aussi les choses ne sont pas telles que vous les présentez.

Donc, je vais essayer de faire vite et je vais vous dire ce que je pense au-delà de ce que je viens de dire en préalable. Effectivement, le 27 septembre, le Conseil de Bordeaux Métropole doit valider une modification du Plan local d'urbanisme concernant la démolition d'un bâtiment existant protégé par ce document d'urbanisme sur une parcelle de l'actuel domaine de la Fondation Bagatelle. Cette modification doit permettre la réalisation du bâtiment dit BAHIA 2 tout en préservant la façade du bâtiment historique dite façade de l'Horloge faisant initialement seul l'objet d'une protection au PLU. Le projet BAHIA, directement issu du projet de service SSA 2020, donc service de santé des armées, intégré à la loi de programmation militaire 2014-2019 qui a été votée par le Parlement national, se fixe l'ambition d'anticiper les besoins sanitaires du territoire métropolitain. Le débat public a fait la démonstration de ce que le projet de santé n'était pas questionné. C'est bien sa localisation qui faisait l'objet de contestations. Suite à l'enquête publique, la commissaire-enquêtrice estime – et c'est ce qu'elle dit d'ailleurs, donc c'est son opinion – dans son rapport – que l'adoption d'un tel projet par la Métropole ne correspond pas à l'intérêt général. Elle invite à relancer la concertation sur le choix d'implantation du projet BAHIA. Pour autant, ce qui doit primer avant toute autre considération aujourd'hui, c'est :

- le maintien d'une offre de santé de secteur 1 sur le sud de l'agglomération ;
- l'extension d'un service des urgences dimensionné dans le projet pour 40 000 passages quand il y en a 28 000 aujourd'hui ;
- l'accompagnement de la mise en œuvre du projet pour que d'une contrainte, sa localisation, nous fassions une opportunité de la requalification de la route de Toulouse notamment.

Et j'ajoute que quand vous dites que votre motion vient à point, il me semble qu'estimer que cela vient à point quand BAHIA 1 a déjà démonté sa grue, a déjà entamé la finition de ses travaux et que ce bâtiment va être livré dans moins de six mois, cela ne me paraît pas du tout à point, cela me paraît bien tardif.

En ce qui me concerne, je n'ai pas du tout l'intention de ne pas voter la délibération de la Métropole, d'autant que la Ville de Talence n'a jamais demandé la protection de ce bâtiment au PLU.

M. LE MAIRE : Merci, madame IRIART.

M. DELLU : Monsieur le Maire, nous pouvons souvent avoir les mêmes inquiétudes, mais les exprimer différemment. J'ai déjà eu l'occasion, en Conseil de Métropole, mais aussi en

Conseil Municipal, d'exposer notre point de vue sur ce dossier. Le maire écologiste de Bègles, qui soutient ce projet, le dit fort bien : ce n'est certainement pas le projet dont nous pouvions rêver, mais en tout cas, dans la forme c'est sans doute le meilleur compromis auquel nous pourrions arriver dans les conditions où il a été traité, notamment par le ministère des Armées.

Concernant la motion elle-même, nous pensons que la défense de l'hôpital et de la santé publique sont des sujets importants qui relèvent des compétences nationales et indirectement qui ont des conséquences sur le niveau métropolitain et un impact communal direct. Les besoins de santé du sud de la Métropole auraient mérité une décision initiale en faveur d'un projet d'envergure sur le site de Robert Picqué. Nous n'en avons jamais démordu. Aujourd'hui, ce projet ne relève plus directement et exclusivement d'une politique municipale – le fait est – même ambitieuse sur le sujet. Donc, la motion qui nous est proposée, malheureusement, contient un peu trop, à notre goût, de raccourcis. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette motion, mais en rappelant nos préoccupations concernant l'aménagement de la route de Toulouse et du quartier pour limiter les nuisances bien entendu pour la qualité de vie des riverains. En rappelant nos préoccupations concernant l'utilisation future et l'utilité sociale, publique en tout cas des terrains de Robert Picqué dans le sud de la Métropole. Sur ces deux points, nous souhaitons bien entendu une action engagée et résolument forte tant de la municipalité talençaise que de la Métropole qui sont en charge du dossier surtout en ce qui concerne le volet métropolitain également.

M. LE MAIRE : Bien, merci.

M. CONTE : Je voulais simplement dire que je m'étonne de la procédure, c'est-à-dire que je m'étonne de l'obligation de multiplier les actions de lobbying en direction du Conseil de la Métropole bordelaise. Pourquoi ? Les conseillers sont censés œuvrer pour le bien commun. Ces conseillers métropolitains sont avant tout des conseillers municipaux. Où est le bien commun ? Y a-t-il un bien commun municipal ? Y a-t-il un bien commun métropolitain ? Ou alors je ne comprends pas. Je voudrais que l'on me dise si les représentants métropolitains au niveau municipal revendiquent une action en vue du bien commun de la commune ? Transportés à la Métropole, certains de ces représentants ont-ils une conception différente du bien commun ? Je me pose la question. Ont-ils une conception à la Métropole plus concrète, plus restreinte, peut-être plus personnelle ? Peut-être parce qu'ils sont plus éloignés de l'électeur. Est-ce pour cela qu'il faut faire des actions de lobbying ? On a un certain dualisme. Je souhaiterais qu'il y ait une plus grande transparence et une plus vaste publicité des actions des élus métropolitains afin d'éclairer l'ensemble des électeurs.

M. LE MAIRE : Je crois que chacun des élus dans ce territoire œuvrera toujours pour le bien commun. Vous rappeler quand même que les conseillers métropolitains sont aussi élus au suffrage universel puisqu'ils sont élus en même temps que les élections municipales. Si, ils sont élus au suffrage universel, je vous assure. Ou en tout cas il y aurait quelque chose qui m'aurait échappé depuis quelques années.

Je crois que sur le diagnostic tout le monde est d'accord et cela a été maintes fois rappelé depuis le début de ce projet-là. L'emplacement le plus pertinent pour cette opération n'était pas sur le terrain le plus petit des deux. L'emplacement de cette opération n'était pas d'aller un peu avec comme une boîte à chaussures, d'essayer absolument de faire rentrer X m² dans un terrain qui ne pouvait pas supporter ou très difficilement moyennant des choses qui ont été faites.

Par rapport à ce que vous dites, ma chère collègue, je crois que tout le monde s'accorde à cela. D'ailleurs, Arnaud DELLU le rappelait. Les quatre maires – parce qu'il n'y en a pas

trois, il y en a quatre – et j'en ai discuté récemment avec Clément ROSSIGNOL-PUECH, nous essayons, en fonction des décisions qui ont été prises par l'État, d'accompagner au mieux les décisions de l'État. On sait que la mobilisation citoyenne paie parfois. Pas toujours. Cet élément-là, c'est quoi ? C'est d'essayer de faire en sorte que le choix initial de dire : «On place BAHIA sur cette parcelle-là, sur Bagatelle», ce choix-là, l'État n'a pas demandé son avis aux collectivités. Même à l'époque, tout le monde s'était exprimé par rapport à cela. Simplement, aujourd'hui, on demande aux collectivités locales d'adapter leur PLU. Je rappelle que la commissaire-enquêtrice s'est exprimée sur une question qui ne lui était pas tout à fait posée. On lui demandait si la mise en compatibilité du PLU était conforme. On ne demandait pas l'avis sur l'opportunité ou pas du projet. Ce n'est pas son rôle. Sur cette mise en conformité du PLU, elle exprime un avis négatif. Cet avis, d'ailleurs, c'est un avis simple. C'est d'ailleurs pour cela que le législateur dit que c'est un avis simple. Parce que ce n'est pas de nature à remettre en cause le choix, ce qui est très différent avec un avis obligatoire que nous pourrions avoir sur d'autres procédures. Maintenant, les collectivités locales, on leur demande, à Bègles, à Talence et à terme derrière à Bordeaux et surtout à Villenave-d'Ornon, de limiter les effets de bord. Oui, la circulation va être une problématique. Et c'est la raison pour laquelle – et c'est peut-être le seul point de divergence que j'ai profondément avec votre motion – aujourd'hui on se penche enfin sur la route de Toulouse. Elle avait quatre maires sur ses fonts baptismaux et les quatre maires se sont mis d'accord pour découper en quatre la concertation de manière que si deux maires ne sont pas d'accord, prenons un cas d'école qui n'arriverait pas, au moins on puisse faire la Barrière de Toulouse, on puisse faire de Suzon à Robespierre, de Robespierre à Chemin de Leysotte et de Chemin de Leysotte jusqu'au Pont de la Maye. Et cela, c'est du concret, cela va commencer dans quelques semaines. Cela veut dire qu'indépendamment de ce projet BAHIA qui va apporter quelques modifications, notamment la création de giratoires, on va enfin s'occuper du sort de la route de Toulouse, on va enfin s'occuper de la vitesse commerciale de la Liane 5, on va enfin s'occuper de mettre en place un véritable itinéraire cycliste sur une route aujourd'hui particulièrement dangereuse. Et, je l'espère, on va contribuer à sauvegarder sur l'ensemble du linéaire riverains et professionnels parce qu'il y a beaucoup de commerçants, il y a beaucoup de professionnels de très grande qualité de manière à ne pas désertifier cet axe-là.

Maintenant, la question est simple. Elle a été rappelée par tous les ministres des Armées qui se sont succédé depuis. C'est BAHIA ou ce n'est pas. C'est cela la question, finalement, qu'il faut se poser. Qu'est-ce que l'on souhaite ? On savait que les services des urgences aujourd'hui sont particulièrement atteints. On en ferme. Et ce n'est pas de cette année que cela a commencé. La décision qui a été répétée par la ministre des Armées est de garantir – et elle l'a portée, comme ses prédécesseurs – un certain nombre de choses sur l'emploi, l'accompagnement, les traitements. Elle a rappelé aussi l'impérieuse importance qu'il y a à conserver des bases arrière de soins pour nos militaires. On sait aujourd'hui que les théâtres d'opérations très lointains nécessitent une prise en charge médicale physique, mais avant tout psychologique de ces personnes qui, tous les jours, malheureusement, risquent leur vie pour nous. La question n'est pas de se poser la question de la localisation. Elle est tranchée. La question est de se dire : souhaitons-nous encore conserver un service public à cet endroit-là ? Parce que sinon, cela a été très clairement rappelé, il n'y en aura plus à cet endroit-là. C'est la raison pour laquelle, finalement, notre rôle aujourd'hui, ce n'est pas de voter pour ou contre un projet, c'est d'essayer de se dire très modestement comment nous pouvons accompagner ce projet en ayant toujours déclaré que ce n'était peut-être sûrement pas le meilleur projet à faire, mais que dans l'équilibre des choses, finalement, il faudra que nous essayions de trouver le meilleur des compromis, comme l'a rappelé Clément ROSSIGNOL-PUECH, mais comme l'a rappelé également Patrick à Villenave-d'Ornon. Dans ce cadre-là, bien évidemment que le vote en conseil de communauté, en

tout cas pour ce qui concernera les conseillers métropolitains, ils sont au nombre de six dans cette majorité, cela sera le leur, mais ce ne sera pas sur le fait de dire : «Sommes-nous pour ou contre la localisation ?». Ce sera simplement : «Sommes-nous pour ou contre la mise en compatibilité du PLU ?». Je pense que cela méritait d'être rappelé.

Les votes ? La **motion n'est pas adoptée.**

N° 1- Approbation du procès-verbal de la séance publique du 8 juillet 2019

M. LE MAIRE : Y a-t-il des commentaires ? Non. Il est adopté. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 8 juillet 2019.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 39 voix POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions ?

Mme ZANOTTI : Au-delà des décisions, ce sont des questions plus larges. Sur les décisions 23, 24 et 25, qui concernent des conventions pour l'utilisation de la piscine, je voudrais que vous nous fassiez le point : où en sommes-nous, qu'a-t-il été envisagé dans le cas où l'on fermerait la piscine ? Ne pourrait-on pas envisager de la laisser ouverte en partie pendant les travaux ?

M. LE MAIRE : Cela n'a pas grand-chose à voir, effectivement, avec la décision municipale. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Les avant-projets sommaires ont commencé à être produits par l'équipe, c'est-à-dire que nous sommes grosso modo nominaux par rapport au calendrier. Je vous rappelle que la municipalité avait demandé deux options à l'architecte :
- l'ouverture pendant un temps donné, sachant qu'il y aura forcément à un moment ou un autre une fermeture. On ne peut pas raccorder deux bassins en mettant un barrage au milieu des deux ;
- une fermeture avec l'impact financier et l'impact calendaire.

Ces éléments-là, aujourd'hui, nous ne les avons pas encore. De toute façon, au moment de l'approbation du projet, vous les aurez d'abord en commission préparatoire et il sera bien sûr soumis à validation lors du Conseil Municipal. Nous en sommes là aujourd'hui. Nous nous battons également pour que le règlement d'intervention de la Métropole soit adapté parce que l'ambition de la Ville de Talence est d'augmenter très significativement la capacité d'accueil de cette piscine. Et nous savons qu'aujourd'hui sur la Métropole les capacités d'accueil en termes d'équipements nautiques sont très largement insuffisantes et que nous sommes aujourd'hui pénalisés par des travaux plus longs que prévu. Je rappelle que la piscine universitaire malheureusement est toujours fermée. Donc, vous aurez ces éléments-

là conformément au calendrier. Aujourd'hui, nous en sommes à avoir les premiers éléments de l'architecte. Mais quoi qu'il arrive, les travaux ne commenceront pas avant la fin de la saison estivale prochaine. Cela veut dire que nous n'avons pas de difficultés particulières pour cela. Après, il appartiendra aux services d'avoir une dimension par rapport à celles et ceux qui travaillent à la piscine et aussi en liaison notamment avec M. l'adjoint en charge du quartier sud de voir quelles sont les animations que nous mettons en place de manière que pendant l'été ou les deux étés de toute façon plus fortement probable, nous sachions ce que nous proposons aux différentes personnes du quartier et bien au-delà puisque la piscine est fréquentée par bien d'autres personnes que les simples Talençais.

Mme ZANOTTI : Je continue. Dans beaucoup de décisions, il est proposé des activités aux séniors sur la base de tarifs de cours hebdomadaires entre 40 et 60 €. Est-ce le prix pour chaque sénior qui participe ? Si oui, c'est donc un budget de 160 à 240 € par mois pour une activité. Je fais faire une petite remarque : dur, dur pour les petites retraites.

M. LE MAIRE : De quelles décisions parlez-vous ?

Mme ZANOTTI : Il y en a beaucoup.

M. LE MAIRE : Parce que je vous rappelle que les tarifs de l'espace séniors n'ont pas été augmentés cette année. C'est un choix politique.

Mme ZANOTTI : (*inaudible hors micro*)

M. LE MAIRE : Cela, ma chère collègue, c'est le prix de l'intervenant, ce n'est pas le prix de la dépense. Ce n'est pas cela que les séniors paient. Donc, ce n'est pas ouille, ouille, c'est ouille, ouille pour les finances de la Ville qui dépense cela.

Mme ZANOTTI : C'est la question que je vous ai posée.

M. LE MAIRE : C'est la réponse que je vous donne, ma chère collègue. 30 €, c'est le prix de la séance hebdomadaire.

Mme ZANOTTI : Les séniors participent.

M. LE MAIRE : Bien sûr qu'il y a une participation. Bien sûr.

Mme ZANOTTI : Parce que ce n'est pas exprimé. On nous dit : la séance est à tant. Or, c'est proposé aux séniors.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, c'est le principe de la délibération municipale, c'est de reporter in extenso ce qu'elle contient, ni plus ni moins. Je veux bien changer les lois, mais malheureusement ce n'est pas moi qui les fait. Ou heureusement d'ailleurs. C'est selon.

Mme ZANOTTI : Donc les seniors ne paient rien. C'est ce que cela veut dire.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ce que je vous ai dit, je vous ai dit que le prix que vous indiquez n'est pas le prix qui est facturé aux séniors. Mmes DARBO et CASTAGNERA vous donneront les éléments.

M. JESTIN : Juste vous rappeler que tous les tarifs qui sont proposés aux séniors sont votés dans le cadre de délibérations. Donc, il y a la délibération globale et quand il y a une activité supplémentaire qui peut se rajouter en cours d'année, il y a une délibération spécifique. Là, ce sont bien les conventions qui sont passées avec les intervenants. Tout le reste des tarifs

est voté par une délibération du Conseil municipal. Nous avons voté la dernière, de mémoire, en mai ou juin.

M. LE MAIRE : Donc, inquiétude infondée.

Mme ZANOTTI : Décision 58 : quel est l'objet du litige ? Il y a une annulation de permis de construire.

M. LE MAIRE : Par arrêté du 8 janvier 2019, la commune de Talence a délivré un permis de construire à l'association Sourire et bien-être buccodentaire, en vue d'un changement de destination et de l'aménagement d'un cabinet dentaire au sein de l'immeuble situé 12-14 cours du maréchal Galliéni à Talence. Monsieur LABORDE a déposé une requête en annulation le 28 mai en invoquant principalement le non-respect du règlement de copropriété relatif à l'immeuble. La Ville a déposé un premier mémoire en défense sans recourir à un avocat – ce qui permettra une nouvelle fois de féliciter l'ensemble des personnes qui s'occupe du juridique dans cette mairie – le 9 août. Et à ce jour, aucun mémoire responsif ne nous a été communiqué. Vous rappelez que l'association du Sourire et du bien-être buccodentaire promeut l'accès aux soins médicaux et dentaires des personnes les plus démunies. Mais vous le saviez sûrement.

Mme ZANOTTI : Enfin, j'ai une dernière observation sur la décision n° 72. Je voudrais savoir si vous avez dissout l'Observatoire du stationnement.

M. JESTIN : La réponse est non.

Mme ZANOTTI : Sinon, vous ne le consultez que quand les décisions vous conviennent par avance.

M. LE MAIRE : Nous avons au moins cette qualité de ne pas nous autocontredire, ce qui n'est pas le cas de certains. La réponse est : non, l'Observatoire n'a pas été dissout.

Mme ZANOTTI : Oui, mais il n'a pas été saisi pour des décisions de stationnement. Donc, il ne sert à rien.

M. LE MAIRE : Madame ZANOTTI, d'abord, je transmettrai aux membres qu'ils ne servent à rien et au service qui le prépare. Je vous rappelle que c'est une décision de changement d'affectation, ce qui n'a rien à voir avec les éléments de stationnement. Ce n'est pas parce qu'on y stationne que c'est une politique de stationnement. Maintenant, si jamais vous voulez, nous pouvons parfaitement discuter devant les principaux intéressés, les fonctionnaires, de leurs conditions depuis que nous avons mis en place cette mesure de manière à leur permettre de ne plus stresser pendant 20 min pour trouver une place et ainsi limiter leur empreinte carbone, et ainsi avoir de façon sereine une place devant la mairie, ce qui a permis de libérer d'autant de places pour les riverains de la place.

M. JESTIN : Ce qui est surtout intéressant pour l'Observatoire du stationnement, c'est de constater qu'aujourd'hui toute personne qui vient à la mairie est en possibilité de pourquoi pas se garer dans de bonnes conditions. Je suis à peu près passé 450 fois sur l'ensemble du secteur au cours des trois dernières semaines et si vous pouvez me démontrer qu'aujourd'hui il n'y a pas en moyenne entre 10 et 20 places systématiquement disponibles devant la mairie, là, effectivement, nous avons un problème de stationnement. Mais sinon, oui, nous nous sommes occupés de nos agents et nous en sommes satisfaits.

M. LE MAIRE : Maintenant, comme je dis souvent : toute bonne idée est bonne à prendre. Toujours.

M. GUÉRIN : Je voudrais rebondir sur l'utilité des commissions et des informations plus ou moins descendantes plutôt qu'opérations en amont. Ces places ont été affectées, j'imagine, en restitution ou en compensation des places qui sont actuellement sur l'allée Peixotto et qui vont être déplacées après dans le projet Grand Peixotto. Non ?

M. LE MAIRE : Non.

M. GUÉRIN : Donc, ce sont des places en plus.

M. LE MAIRE : Comme cela a été présenté lors du conseil communal centre lorsque cela a été...

M. GUÉRIN : Nous sommes désolés, nous n'y sommes pas.

M. LE MAIRE : Vous y êtes très fortement représentés.

M. GUÉRIN : Non, non, non.

M. LE MAIRE : Ou la circulation de l'information ne marche plus.

M. GUÉRIN : Ils sont en général restreints, vous le savez très bien. Ne partons pas là-dessus.

M. LE MAIRE : Non, surtout quand cela ne vous arrange pas. Je rappelle...

M. GUÉRIN : Nous cherchons à avoir des informations en conseil communal et en amont...

M. LE MAIRE : Mon cher collègue, puis-je vous répondre ?

M. GUÉRIN : ... dans les commissions.

M. LE MAIRE : Puis-je vous répondre ?

M. GUÉRIN : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Bien.

M. GUÉRIN : Mais je n'ai pas donné toutes mes questions. Mais allons-y.

M. LE MAIRE : Si, vous m'avez demandé ce que devenait cette place.

M. GUERIN : Voilà. Combien y a-t-il de places et à quoi elles servent par rapport aux places actuellement à disposition ?

M. LE MAIRE : Comme je l'ai déjà exprimé, mais je vais vous le rappeler... Je vous rappelle que nous discutons de délibérations municipales. Je veux bien que nous tordions l'ordre du jour à mesure, mais je vais être relativement court. Nous avons une séance à tenir avec des délibérations importantes. La situation auparavant était catastrophique pour les gens qui venaient en mairie sans places et catastrophique pour les gens et les agents qui venaient travailler à l'hôtel de ville. Quand je dis l'hôtel de ville, c'est l'ensemble du périmètre, les agents qui travaillent sur Margaut, les gens qui travaillent dans Peixotto, etc., etc. La municipalité – et je l'assume pleinement – a pris une décision qui consiste à réserver la place du 8 mai 1945 qui était une place privée, donc n'appartenant pas au domaine public de manière que les agents puissent se garer dans des conditions de sécurité et de tranquillité optimales, et en rendant l'ensemble des autres places de l'ensemble de la zone

disponibles pour toutes les personnes qui y habitent et les personnes qui viennent en mairie. Au bilan et comme l'a rappelé M. François JESTIN photos à l'appui parce qu'il est passé 450 fois en 15 jours, ce qui prouve son activité très forte autour de l'hôtel de ville. Aujourd'hui, vous trouvez de la place à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Vous rappeler, mais je pourrais vous les montrer, les photos très éloquentes quand nous sortions de réunions de concertation à 23 h 30, d'avoir un parking du 8 mai 1945 qui était plein à 100 % avec aucun respect ni des normes des places handicapés ni d'élémentaire courtoisie. Donc, nous avons pris cette décision qui, je crois, est plutôt bien acceptée. Si jamais vous n'en êtes pas d'accord ou si vous voulez proposer autre chose, je serais ouvert à la discussion. Je vais passer la parole à M. Philippe GOYER qui l'a demandée.

M GUÉRIN : Non, excusez-moi, je voulais préciser mes questions.

M. LE MAIRE : Monsieur GUÉRIN, M. GOYER m'a demandé la parole et je vais vous rendre la parole après.

M. GOYER : Très brièvement, pour répondre à nos deux collègues que ces dispositions ont été présentées lors d'une réunion publique du conseil communal centre qui s'est tenue au Forum en présence de mon collègue François JESTIN.

M. GUÉRIN : Pour mémoire, combien de places sont mises à disposition ?

M. LE MAIRE : Nous vous répondrons, monsieur GUÉRIN, là-dessus. Nous avons reçu une très longue lettre, nous vous répondrons.

M. GUÉRIN : Ce n'était pas de moi, donc cela veut dire qu'il y en a d'autres qui posent des questions. Du coup, quelles sont les mesures d'incitation ?

M. LE MAIRE : Ce sont toujours un peu les mêmes personnes, mais après, la casquette de devant change en fonction de l'opportunité.

M. GUÉRIN : Quelles sont les mesures d'incitation et d'accompagnement justement que la Ville propose à ses employés, plan de déplacement d'entreprise, etc., pour favoriser l'usage des transports actifs ou transports en commun pour éviter le stress que vous venez d'évoquer ?

M. LE MAIRE : Mon cher collègue, je ne suis plus si vous étiez là lors du dernier Conseil Municipal, vous rappeler que la Ville a voté le maximum de ce qui lui autorise la loi, c'est-à-dire l'indemnité kilométrique vélo pour l'ensemble de ses employés, plafonnée à 200 euros par an et par agent. Donc, cela va être le cas. Vous rappeler également – et monsieur GARRIGUES, vous nous en avez parlé – les différents tests de mobilités douces. Cela dépend les trottinettes électriques pouvant être assez brutales. De vous rappeler également que nous allons mettre en place le BHNS Bassens/Campus qui va permettre de renforcer l'attractivité de l'A10. Et que comme vous vous êtes malheureusement abstenus, nous aurons bientôt une grande ligne de transports en commun qui permettra d'irriguer et donc de rejoindre directement la ligne B, ce qui permettra d'avoir un maillage efficace.

M. JESTIN : Et, monsieur le Maire, la moitié de la prise en charge aussi des abonnements au réseau de transports en commun.

M. LE MAIRE : Ce qui est la loi. Vous étiez là pour les indemnités kilométriques vélo, mon cher collègue ?

M. GUÉRIN : Oui, tout à fait.

M. LE MAIRE : Peu de villes le font.

M. GUÉRIN : Cela va être rendu obligatoire avec la loi LOM, mais ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE : Je préfère toujours être novateur. D'autres remarques ?

DÉLIBÉRATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2018, enregistrée par les services préfectoraux le 9 février 2018, il lui a été confié certaines des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 18/06/19	Passation d'une convention dans le cadre de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Espace Mozart) pour y dispenser des cours de gymnastique du 03/09/19 au 07/07/20.	Comité de quartier Médoquine - Talence
N° 2 18/06/19	Passation d'une convention dans le cadre de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Espace Mozart – Salle de la Fédération) pour y dispenser des activités de photographie du 5/09/19 au 02/07/20.	Association Groupe Images Talence - Talence
N° 3 19/06/19	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux au sein de Talence Pépinière, la société «Kymée», signataire de la convention initiale, ayant changé de dénomination et d'activité.	Société MAY 29 - Talence
N° 4 20/06/19	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif au nettoyage écologique des vitres intégrant des caractéristiques sociales, de la date de sa notification au 31/12/19. Dépense estimée : 27 357,94 € TTC (prix unitaires HT contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives)	SARL Multiservices Nettoyages Entretien (Multipro) - Gradignan (33)
N° 5 20/06/19	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (1 local de 58 m ² en RDC résidence Phèdre) afin d'y tenir des permanences et activités de self défense pour la saison 2019-2020.	Association F. Sévère - Talence
N° 6 25/06/19	Passation d'une convention dans le cadre de la mise à disposition du parc Peixotto, le 30/06/19, pour l'accueil des animations de «Ramène (pas) ta science... à la kermesse de la curiosité».	Association Tous en sciences- Bordeaux (33)
N° 7 25/06/19	Désignation de la SCP d'Huissiers de Justice N. Barrenèche et M. Cagon - 122 Bld George V à Bordeaux - afin de procéder au	SCP d'huissiers de justice Barrenèche & Cagon

	<p>constat de l'occupation du domaine public par une vingtaine de caravanes et véhicules installés sur le terrain municipal de football n° 3, avenue de la Marne, et permettre, le cas échéant d'entreprendre une procédure de référé expulsion devant la justice.</p>	<p>- Bordeaux</p>
<p>N° 8 28/06/19</p>	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition du studio de danse Gambetta du 6 juillet au 1^{er} septembre 2019 du lundi au dimanche afin d'y poursuivre ses activités de danse.</p>	<p>Association Pas Sage Cie Lullaby - Bordeaux (33)</p>
<p>N° 9 01/07/19</p>	<p>Passation d'accords-cadres à bons de commande pour l'acquisition de matériels de sports de la date de notification au 31 mars 2020.</p> <p>1- Matériels de gymnastique Dépense estimée : 72 605,34 € TTC</p> <p>2- Matériels de sports collectifs Dépense estimée : 7 072,22 € TTC</p> <p>3- Matériels de sports de raquettes Dépense estimée : 2 662,84 € TTC</p> <p>4- Matériels d'escalade Aucun pli remis – Procédure relancée</p> <p>5- Matériels de sports de combat Aucun pli remis – Procédure relancée</p> <p>6- Matériels d'athlétisme Dépense estimée : 4 404,48 € TTC</p> <p>7- Matériels de fitness et de musculation Dépense estimée : 3 975,64 € TTC</p> <p>8- Matériels d'équipement des bassins Dépense estimée : 2 380,65 € TTC</p> <p>9- Matériels d'activités pédagogiques aquatiques Dépense estimée : 4 750,07€ TTC</p> <p>10- Matériels de sports et loisirs pédagogiques Dépense estimée : 1 698,79 € TTC</p> <p>11 – Matériels de sports de plein air Dépense estimée : 3 320,54 € TTC</p> <p>12 – Matériels de danse Dépense estimée : 11 622 € TTC</p>	<p>SAS Gymnova - Marseille (13) pour le lot 1</p> <p>SAS Sports et loisirs - Casal Sport – Altorf Molsheim (67) pour les lots 2 – 3 - 7 – 11</p> <p>SAS Dimasport - Ozoir la Ferrière (77) pour le lot 6</p> <p>SAS La maison de la piscine - Cestas (33) pour le lot 8</p> <p>SARL FUTURAPLAY - Saverne (67) pour le lot 9</p> <p>SASU Pierron – Asco et Celda - Remelfing (57) pour le lot 10</p> <p>S.A. Harlequin Europe - Luxembourg pour le lot 12</p>
<p>N° 10 02/07/19</p>	<p>Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de 5 conférences sur l'architecture, le paysage ou l'urbanisme, entre novembre 2019 et avril 2020 au Dôme. L'entrée aux conférences est fixée à 3 €.</p> <p>Montant des prestations : 3 600 € TTC</p>	<p>Association MEDIARCHI - Bègles (33)</p>

N° 11 02/07/19	Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc Peixotto et matériels de la ville dans le cadre des animation d'été «Talence Estival», du 12 juillet au 30 août 2019.	Talence Événements - Talence
N° 12 02/07/19	Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc Peixotto et matériels de la ville en vue d'organiser la fête nationale, le 14 juillet 2019.	Talence Événements - Talence
N° 13 02/07/19	Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc Peixotto et matériels de la ville, en vue d'organiser un «Ciné plein air», dans le cadre des animation d'été, le 31 août 2019.	Talence Événements - Talence
N° 14 02/07/19	Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc Peixotto et matériels de la ville dans le cadre de l'animation «Les Talençaises», du 11 au 16 septembre 2019.	Talence Événements - Talence
N° 15 03/07/19	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation de 9 soirées «Matches d'impro», entre octobre 2019 et juin 2020, à l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture. L'association organisera sa propre billetterie.	Association La Licoeur - Bègles (33)
N° 16 03/07/19	Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de 7 conférences/animations sur l'histoire de l'art racontée aux enfants d'octobre 2019 à avril 2020. L'entrée aux conférences/animations est fixée à 3 €. Montant de la prestation 1 540 € TTC	Mme Sandrine DUCLOS - Talence
N° 17 03/07/19	Dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour l'installation d'un wc public automatique dans le parc Peixotto.	
N° 18 03/07/19	Passation d'une convention de partenariat pour la mise à disposition gracieuse de jeux à la ville dans le cadre de l'organisation d'un «goûter-jeux» le 6 juillet 2019 sur le site de la gare de la Médoquine, pour fêter la réouverture de la gare en 2023.	Associations Ludiloisirs - Talence
N° 19 05/07/19	Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de 8 conférences sur l'histoire de l'art au Forum des Arts et de la Culture, entre octobre 2019 et mai 2020. L'entrée aux conférences est fixée à 3 €. Montant de la prestation : 3 120 €	Association ACCHLA - Talence
N° 20 05/07/19	Approbation des études d'Avant Projet Définitif relatives à la construction d'un bâtiment en textile de couverture de terrains, la réutilisation d'un terrain de tennis en terrains de padel, et la réhabilitation d'un terrain de tennis.	SARL Brel Architecture - Bordeaux (33)

	Imputation du montant des travaux qui s'élève à 620 153,04 € H.T, soit 744 183,65 € TTC sur le crédit prévu à cet effet sur le budget communal.	
N° 21 05/07/19	Passation d'une première modification au marché de maîtrise d'œuvre conclu en vue de la construction d'un bâtiment en textile de couverture de terrains, la réutilisation d'un terrain de tennis en terrains de padel et la réhabilitation d'un terrain de tennis. Coût prévisionnel des travaux : 744 183,65 € TTC Forfait définitif de rémunération : 49 612,24 € H.T soit 59 534,69 € TTC (forfait initial de rémunération : 36 000 € H.T)	SARL Brel Architecture - Bordeaux (33)
N° 22 08/07/19	Passation d'une convention de partenariat pour la mise à disposition à titre gracieux du Parc du château des Arts et de matériel communal, afin d'y organiser le Festival «Bordeaux Open Air», le 18 août 2019.	Association Bordeaux Open Air - Bordeaux (33)
N° 23 10/07/19	Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau du stade nautique Henri-Deschamps pour la saison 2019-2020.	Groupement de soutien de la base de défense de Bordeaux Mérignac Agen - Mérignac (33)
N° 24 10/07/19	Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau du stade nautique Henri-Deschamps en vue de l'organisation de séances d'entraînement des pôles haut niveau et des formations BPJEPS notamment, pour la saison 2019-2020.	CREPS Bordeaux Aquitaine - Talece
N° 25 10/07/19	Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau du stade nautique Henri-Deschamps en vue de l'organsiation de séances d'enseignement de la natation des facultés de STAPS et BSA, notamment, pour la saison 2019-2020.	Université de Bordeaux - Bordeaux (33)
N° 26 10/07/19	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux au sein de Talece Pépinière, à compter de sa signature.	Société Création Givrée - Talece
N° 27 10/07/19	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux au sein de Talece Pépinière, à compter de sa signature.	Société Animacub - Talece
N° 28 10/07/19	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux au sein de Talece Pépinière, à compter de sa signature.	Société SVEB - Talece
N° 29 10/07/19	Passation d'un avenant de prorogation exceptionnelle à la convention de mise à disposition de locaux au sein de Talece Pépinière, du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2020.	Société Novasanco - Talece

<p>N° 30 16/07/19</p>	<p>La Régie de recettes et d'avances dénommée «Régie du stationnement payant» est modifiée à compter du 1^{er} août 2019 afin de tenir compte, notamment, des changements qui suivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suppression du système des cartes prépayées (mais conservation des cartes visiteurs), - instauration du paiement avec des pièces de monnaie aux horodateurs, - instauration de nouvelles solutions dématérialisées de paiement (Internet et application smartphone par carte bancaire). 	
<p>N° 31 18/07/19</p>	<p>Passation d'une convention dans le cadre de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle de danse Peydavant, Haut-Brion et Chantecler) pour y dispenser des activités de danse (tango argentin) du 2/09/19 au 3/07/20.</p>	<p>Association Tanguéando Bordeaux Talence - Talence</p>
<p>N° 32 22/07/19</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de danse espagnole et bollywood à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 03/07/20.</p> <p>Montant de la dépense : 57 € TTC par séance d'1 h 30, sur la base de 2 cours par semaine</p>	<p>Mme Sylvie DO COUTO - Marcheprime (33)</p>
<p>N° 33 22/07/19</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de cours de chant «Ensemble vocal» à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 55 € TTC par séance hebdomadaire de 2 h</p>	<p>M. Arnaud MARTIN - Cabanac & Villagrains (33)</p>
<p>N° 34 22/07/19</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de «chorale» à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 80 € TTC par séance hebdomadaire de 2 h</p>	<p>Association Villa Bohème - Bordeaux (33)</p>
<p>N° 35 22/07/19</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers d'opérette à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 30 € TTC par séance hebdomadaire de 2 h</p>	<p>Association Airs et Duos - Talence</p>
<p>N° 36 22/07/19</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'accompagnements au piano des ateliers</p>	<p>Association Cœur à Choeur - Bordeaux (33)</p>

	<p>d'opérette à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 60 € TTC par séance hebdomadaire de 2 h</p>	
N° 37 22/07/19	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de théâtre et de comédie musicale à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 35 € TTC de l'heure en séances hebdomadaires de 2 h pour le théâtre et 1 h 30 pour la comédie musicale</p>	Association Chapeau Bas - Talence
N° 38 22/07/19	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers patchwork à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 50 € TTC la séance de 2 h sur la base de 2 séances par semaine</p>	Association «Anneau de l'été indien» - Floirac (33)
N° 39 22/07/19	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de peinture sur porcelaine à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 03/07/20.</p> <p>Montant de la dépense : 75 € TTC le cours de 3 h sur la base de 2 séances hebdomadaires.</p>	JP Art Déco - Sanguinet (40)
N° 40 22/07/19	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de gym chinoise et Taïchi Chuan sur la base de 2 séances par semaine d'une durée de 1 h, et d'un atelier de self défense, sur la base de 2 séances par mois d'une durée de 1 h 30, à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 55 € TTC le cours d'1 h</p>	École Shingyoso - Bègles (33)
N° 41 22/07/19	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de cours de zumba gold, sur la base de 1 h chaque séance, et danses de société, sur la base de 1 h 30 chaque séance, à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 50 € TTC le cours de 1 h</p>	Association I dance - Talence
N° 42 22/07/19	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de mosaïque et peinture sur soie à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 03/07/20.</p> <p>Montant de la dépense : 60 € TTC le cours de 3 h sur la base de 2 séances hebdomadaires.</p>	Mme Cathy DUPONT - Talence

<p>N° 43 22/07/19</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers d'écoute musicale à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 52,50 € TTC la séance de 1 h 30 sur la base de 2 séances hebdomadaires.</p>	<p>M. Didier COQUILLAS SISTACH - Moissac (82)</p>
<p>N° 44 22/07/19</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre de 5 conférences-diaporamas à destination des usagers de l'Espace Seniors, entre le 16/09/19 et le 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 190 € TTC la conférence-diaporama de 2 h.</p>	<p>Association Terre et Océan - Bègles (33)</p>
<p>N° 45 22/07/19</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers d'initiation à la couture, au stylisme et au modélisme à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 55 € TTC le cours de 2 h hebdomadaire.</p>	<p>Mme Marie RINGEADE - Talence</p>
<p>N° 46 22/07/19</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de «grammaire et pratique orale» et de «conversations à thèmes» en anglais à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 03/07/20.</p> <p>Montant de la dépense : 45 € TTC le cours de 1 h 30 sur la base de 6 séances hebdomadaires.</p>	<p>M. David BOUKLAS - Bordeaux (33)</p>
<p>N° 47 22/07/19</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de conversation Espagnole à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 03/07/20.</p> <p>Montant de la dépense : 45 € TTC le cours de 1 h 30 sur la base de 5 séances hebdomadaires.</p>	<p>M. Diégo SANCHEZ- CASCADO SOUGEZ - Bordeaux (33)</p>
<p>N° 48 22/07/19</p>	<p>Passation d'un contrat dans le cadre de l'organisation et la mise en œuvre d'un atelier tricot-crochet et un atelier créatif ludique à destination des usagers de l'Espace Seniors, du 16/09/19 au 30/06/20.</p> <p>Montant de la dépense : 60 € TTC le cours de 2 h sur la base d'un atelier hebdomadaire pour chaque thème.</p>	<p>Mme Valérie BUFFETEAU- LEMAIRE - Talence</p>
<p>N° 49 22/07/19</p>	<p>Passation d'un avenant au bail civil concernant un local situé Place Paul Gauguin, à compter du 01/08/19 jusqu'au 01/08/23, afin de permettre la continuité de l'activité du cabinet de kinésithérapeutes après la cession de la patientèle de Mme Zoubida DENIZOT au profit de Mme Pauline PETER et M. Stanislas JOBARD.</p>	<p>Mme Pauline PETER – M Stanislas JOBARD - Talence</p>

	Montant du loyer mensuel : 690 € à compter du 1 ^{er} août 2019	
N° 50 30/07/19	Signature d'une convention de partenariat pour encadrer à titre gracieux, des visites patrimoniales durant la saison 2019/2020.	Association Archiluse - Bordeaux (33)
N° 51 30/07/19	Acquisition d'un camion nacelle élévatrice. Montant de la dépense : 153 821,56 € TTC	UGAP - Mérignac (33)
N° 52 30/07/19	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Espace Mozart - salle de la Lyre : les lundi, mardi, mercredi, jeudi et un samedi par mois – salle de la Fédération des Comités de Quartiers : le jeudi – Petit Préfabriqué de Thouars : les mardi, samedi et dimanche) du 02/09/19 au 02/07/20 afin d'y organiser des cours de théâtre et de sophrologie.	Les Arts scéniques talençais - Talence
N° 53 01/08/19	Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc du Château Peixotto et matériels de la Ville, le 5 octobre 2019, afin d'y organiser «Le salon des créateurs».	Talence Evénements - Talence
N° 54 01/08/19	Passation d'une convention pour l'organisation du spectacle «Je me souviens», le 8 novembre 2019, à la médiathèque G. Castagnéra Montant de la prestation : 480 € TTC	Cie Les délivreurs de mots - Léognan (33)
N° 55 01/08/19	Passation d'une convention pour l'organisation d'une rencontre littéraire avec Sylvie GERMAIN, le 22 novembre 2019, à la médiathèque G. Castagnéra. Montant de la prestation : 800 € TTC	Association Lettres du Monde - Bordeaux (33)
N° 56 05/08/19	Souscription d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs aux travaux d'entretien, d'amélioration et de rénovation partielle de leur date de notification au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/22. Lot 1 – Terrassement – Voirie et Réseaux divers Montants totaux annuels estimés : 346 087,20 € TTC Lot 7 – Installation de menuiserie aluminium et PVC – Vitrierie – Miroiterie Montants totaux annuels estimés : 242 565,60 € TTC Lot 14 - Peinture, pose de revêtements muraux et papiers peints Montants totaux annuels estimés : 156 287,88 € TTC Lot 15 – Désamiantage Montants totaux annuels estimés : 30 558,00 € TTC	SAS COLAS SUD-OUEST – Mérignac (33) pour le lot 1 SARL SOFER - Gradignan (33) pour le lot 7 SARL L.T.B. Aquitaine - Mios (33) pour le lot 14 SAS PREMYS – Centre Genier Deforge Sud-Ouest - Saint-André de Cubzac (33) pour le lot 15

N° 57 06/08/19	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Petit préfabriqué le lundi, jeudi et vendredi) afin d'y dispenser du soutien scolaire à des mineurs isolés pour la saison 2019/2020.	Association Tremplin Gironde - Talence
N° 58 06/08/19	Décision de confier les intérêts de la ville à Mrs MERLIN, BASTIANCIG et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête, introduite le 28/05/19 par M. LABORDE et Mme COUNILH auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, visant notamment à obtenir l'annulation du permis de construire n° 33522 2018 Z 1094 délivré le 08/01/19 à l'Association Sourire Bien-être bucco-dentaire.	
N° 59 06/08/19	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Petit Préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser des séances d'exercices physiques «athlé santé» pour la saison 2019/2020.	UST Athlétisme- Talence
N° 60 06/08/19	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand Préfabriqué les lundis hors vacances scolaires et les jeudis) afin d'y dispenser des cours de langue, débats, rencontres, organisation d'expositions, ... pour la saison 2019/2020.	Association Le Collectif des Parents - Talence
N° 61 06/08/19	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand Préfabriqué de Thouars du mardi au vendredi hors vacances scolaires) afin d'y dispenser des activités sportives du 03/09/19 au 03/07/20.	Association «Gymnastique volontaire Pierre SEURIN Talence/Gradignan» - Talence
N° 62 07/08/19	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux, (Ateliers du Dôme de septembre à décembre 2019 et Grand Préfabriqué de Thouars de janvier à juillet 2020 - tous les mercredis) afin d'y exercer le maintien et la promotion d'une agriculture de proximité.	Association Citadins Paysans associés : le panier d'épeautre talençais - Talence
N° 63 07/08/19	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux, (Ateliers du Dôme de septembre à décembre 2019 et Grand Préfabriqué de Thouars de janvier à juillet 2020 – les mercredi et samedi) afin d'y dispenser des activités sociales et culturelles.	Association Espoir pour Tous - Talence
N° 64 07/08/19	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle des Eclaireurs les mardi et jeudi hors vacances scolaires), du 01/10/19 au 04/06/20 afin d'y poursuivre les activités de l'association.	Association OAREIL - Bordeaux (33)
N° 65 07/08/19	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle des Eclaireurs - le	Association Voyage musical - Talence

	mardi) afin d'y dispenser des activités artistiques à dominante musicale, pour la saison 2019/2020.	
N° 66 08/08/19	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (local de 58 m ² résidence Phèdre le 1 ^{er} mardi de chaque mois) afin d'y tenir des permanences, pour la saison 2019/2020.	Association Amnesty International - Bordeaux (33)
N° 67 08/08/19	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (local de 58 m ² résidence Phèdre, les 1 ^{er} et 3 ^{ème} dimanches de chaque mois) afin d'y dispenser des activités culturelles guinéennes (manifestations, ateliers «découverte», ...) pour la saison 2019/2020.	Union des ressortissants et sympathisants de la Guinée en Aquitaine - Talence
N° 68 08/08/19	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (local de 58 m ² résidence Phèdre, les 2 ^{ème} et 4 ^{ème} dimanches de chaque mois) afin d'y dispenser les activités de l'association pour la saison 2019/2020.	Les Éclaireurs et Éclaireuses de France – Groupe Talence - Bègles (33)
N° 69 08/08/19	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salons du château de Thouars le mardi) afin d'y dispenser des cours de danse flamenco du 03/09/19 au 30/06/20.	Association Flamenco et Danses du monde - Talence
N° 70 08/08/19	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle de danse Chantecler le mercredi – Grand Préfabriqué les lundi et mardi), afin d'y dispenser des cours de danse et percussions du 02/09/19 au 01/07/20.	Association l'Arbre à Palabres - Talence
N° 71 09/08/19	Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Ateliers du Dôme de septembre à décembre 2019 - Petit Préfabriqué de janvier à juin 2020 – Local 58 m ² Résidence Phèdre de janvier à juin 2020) afin d'y dispenser des activités à caractère social et culturel pour la saison 2019/2020.	Association «Mix Cité centre social et culturel de Talence» - Talence
N° 72 12/08/19	Décision d'affecter la place du 8 mai 1945, en tant que dépendance de l'Hôtel de Ville, au stationnement du personnel municipal, à l'exception des voies de stationnement incluses dans la place et accessibles directement depuis la voie publique	
N° 73 12/08/19	Approbation des études d'Avant-Projet Définitif relatives au marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la Maison des Solidarités Imputation du montant des travaux sur le crédit prévu à cet effet sur le budget communal : 1 770 710,95 € TTC	Groupement conjoint: SAS Esnard & Sanz Architectes associés - Villenave d'Ornon (33) (mandataire solidaire)

		<p>SARL Cube Ingénieurs (Etudes structures) - Bordeaux (33)</p> <p>SARL Bureau d'études Vivien (Etudes thermiques, fluides) - Mérignac (33)</p> <p>SARL Cabinet Dubernard et Associé (OPC et économie de la construction – sous-traitant: SARL EMACOUSTIC et SARL OPTISOL) - Gradignan (33)</p>
N° 74 20/08/19	<p>Décision de mettre à jour, à compter du 1^{er} septembre 2019, la « Régie des marchés du centre ville et de Saint-Genès », comme suit :</p> <p>- Article 6 : suppression du fonds de caisse - Article 7 : le montant maximum de l'encaisse passe de 1000 € à 400 € - Article 9 : versement de la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois (et non plus une fois par trimestre)</p> <p>Les autres articles restent inchangés.</p>	
N° 75 21/08/19	<p>Passation d'accords-cadres à bons de commande relatifs à l'organisation de classes de découverte du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 (prix unitaires TTC contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives)</p> <p>Lot 1 - Organisation classes de mer Dépense estimée : 86 400 € TTC</p> <p>Lot 2 - Organisation classes «vertes» Dépense estimée : 17 100 € TTC</p> <p>Lot 3 – Organisation classes «patrimoine» Dépense estimée : 55 800 € TTC</p>	<p>Association VALT 33 - Bordeaux (33) pour les lots 1 et 3</p> <p>SAEML d'exploitation Centre omnisports, base de plein air - Le Temple sur Lot (47)</p>
N° 76 21/08/19	<p>Passation d'une convention de mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Les Ateliers du Dôme de septembre à décembre 2019 - salle des Éclaireurs de janvier à juin 2020) les 2^{ème} et 4^{ème} lundis de chaque mois, afin d'y poursuivre les activités sociales et culturelles de l'association.</p>	<p>Association «Notre Dame de Talence» Les chrétiens de Thouars - Talence</p>
N° 77 23/08/19	<p>Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance des aires de jeux de la date de notification au 31/12/19, puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/21.</p>	<p>SAS Récré'Action - Le Bussy Saint-Martin (77)</p>

	<p>Dépense annuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la Ville 6 073,80 € TTC - pour le CCAS 490,80 € TTC 	
N° 78 27/08/19	<p>Souscription d'un accord-cadre relatif aux travaux d'entretien, d'amélioration et de rénovation partielle de sa date de notification au 31/12/19 puis renouvelable par tacite reconduction d'année civile jusqu'au 31/12/22</p> <p>Lot 2 – Gros œuvre – Maçonnerie – Mise en œuvre de béton armé</p> <p>Montant total annuel estimé de la dépense : 75 265,76 € TTC</p>	SAS Eiffage Construction Nord Aquitaine - Bordeaux (33)
N° 79 27/08/19	<p>Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'organisation d'un séjour de vacances d'hiver allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.</p> <p>Dépense estimée (prix unitaires contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives) : 13 860 € TTC</p>	SAS Loisirs Club 4.80 - Saint Germain-en-Laye (78)
N° 80 29/08/19	<p>Signature d'une convention pour la mise à disposition gratuite de 5 œuvres de la collection FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA dans le cadre de l'organisation de l'exposition «Beautés végétales», au Forum des Arts et de la Culture, du 01/10/19 au 27/11/19.</p>	FRAC Nouvelle Aquitaine MECA - Bordeaux (33)
N° 81 30/08/19	<p>La régie de recettes dénommée «Régie médiathèque» est modifiée à compter du 1^{er} septembre 2019 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 6 : Modification de l'encaisse qui passe de 5 000 € à 600 € <p>Le reste des articles reste inchangé.</p>	
N° 82 30/08/19	<p>Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de cours d'histoire de l'art au Forum des Arts et de la Culture, 2 lundis par mois, de septembre 2019 à juin 2020 (Auditorium du FAC).</p> <p>La participation à ce cycle de cours est de 115 € pour chaque participant, pour l'année 2019/2020.</p>	Association ACCHLA - Talence

« Le conseil prend acte de ces décisions.

Reçue en Préfecture le 25/09/19

N° 3 - Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à Dominique IRIART, je vais vous dire de façon très courte que je me permets de m'exprimer au nom de Jean-Jacques BONNIN, conseiller métropolitain durant cette année.

Activité 2018, commission infrastructures routières et ferroviaires, des améliorations certaines, mais encore insuffisantes de notre réseau routier. Des avancées pour ce qui concerne les relations avec la SNCF. Commission urbanisme : notre commune est peu concernée par cette commission n'ayant pas de grande opération immobilière en cours, n'en déplaise à certains. Commission permanente de délégation des services publics. Deux beaux et gros sujets en 2018 : la DSP assainissement et la DSP des usines de traitement. Travaux chronophages, mais extrêmement intéressants. Jean-Jacques BONNIN était également administrateur de PARCUB avec, je vous le rappelle, le changement de directeur qui va permettre d'apporter des options nouvelles. Enfin, dernière casquette de Jean-Jacques, le MIN de Bordeaux Brienne qui l'occupait en tant que poste de vice-président avec une régie très réactive aux conditions nouvelles de marché et qui sait s'adapter aux démarches de Bordeaux Euratlantique.

Mme IRIART : En 2018, notre intercommunalité a fêté ses 50 ans. 50 ans d'existence qui ont fait de notre Métropole ce qu'elle est aujourd'hui : une agglomération qui attire pour sa qualité de vie et son dynamisme. Cette attractivité, bien sûr source de contraintes en termes de mobilité, de logements, de services à la population. 2018, c'est justement l'année où la Métropole a lancé la grande consultation citoyenne BM 2050 tant il est évident que les décisions d'aujourd'hui modèlent la ville et la vie de demain. Quelle plus belle démonstration de ce que je viens de dire que ce campus, dont le portail monumental nous fait face, qui compte 56 % de bâtiments trentenaires ? C'est naturellement dans ma délégation à l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation que durant 15 mois – donc je vais un peu déborder de 2018, vous m'en excuserez – j'ai consacré la majeure partie de mon action métropolitaine.

Voilà un an tout juste, nous inaugurons les aménagements autour de la station du tram Béthanie réalisés dans le cadre de l'opération Campus qui vise à faire des nombreux sites d'enseignement supérieur sur la Métropole des lieux adaptés aux nécessités d'aujourd'hui. Pour mémoire, l'action de la Métropole se concentre sur l'aménagement des espaces publics et la vie de campus. À cet égard, il m'a paru utile de relancer le comité de pilotage dynamique de l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation, de sorte que les orientations d'aujourd'hui tiennent compte de l'évolution passée pour comprendre la situation actuelle et prendre les décisions pour demain. Invitant à la coordination des acteurs, le comité de pilotage a par exemple permis d'avancer dans la prise de conscience de ce que la problématique du logement étudiant ne pourrait être réglée par le seul maniement de la truelle et qu'il faudrait aller vers des solutions innovantes, échelonnement des rentrées, par exemple. L'analyse des dynamiques de l'ESRI démontre un fort manque de formations d'ingénieurs. Bordeaux INP a développé un projet de création d'une nouvelle école d'ingénieur centrée sur la performance industrielle et la maintenance des aéronefs et engins spatiaux. J'ai ainsi eu à exprimer le soutien de notre collectivité au projet de Bordeaux INP auprès de la Commission nationale des titres d'ingénieurs en vue de l'accréditation de cette nouvelle formation.

Deux autres sujets ont fait l'objet d'une actualité forte. Celui de la sécurité sur le domaine universitaire qui a entraîné la création d'une commission ad hoc. Des actions et des faits immédiats ont été déployés, telle la mise en place de caméras, des rondes de garde-chiens. Dans le prolongement des marches exploratoires initiées dans le cadre l'opération campus,

la sécurisation des parcours piétons est fixée comme objectif avec un travail sur l'accessibilité, l'éclairage, la traversée des voiries. Deuxième sujet phare : la dévolution du patrimoine de l'État dont elle était affectataire à l'université de Bordeaux. Derrière la dévolution, il y a des enjeux énormes puisqu'il s'agit ici de 187 hectares de foncier, dont 85 % sur la propriété de l'État quand seulement 8 % sont des biens propres de l'université ; de 572 000 m² de bâti, 82 % à l'État et 4 % en biens propres. Enjeu énorme pour l'université de Bordeaux, mais également pour la Métropole et les communes directement concernées, dont Talence bien évidemment. J'ai ainsi émis des réserves en conseil d'administration de l'université de Bordeaux demandant expressément que celles-ci soient portées au PV quant à la nécessité pour l'université de Bordeaux de décliner une stratégie immobilière partagée avec les acteurs des territoires concernés qui devrait faire l'objet d'un projet partenarial d'aménagement. Celui-ci est sur le point d'être finalisé à ce jour.

Enfin, sans vouloir relancer le débat du début de séance, je ne peux terminer ce bref exposé sans mentionner ma participation au comité de suivi du projet BAHIA. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Mme CHABBAT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, moi, ce sera un peu plus de chiffres.

Pour la commission administration générale, s'est tenue une commission avant chaque Conseil de Métropole.

Nous avons ensuite parlé des comités techniques et des CHSCT qui se sont tenus, les mouvements de personnel du marché public, la suite de la mutualisation, les visites de sites, les accidents du travail et les concours de maîtrise d'œuvre.

J'ai une activité aussi sur MOBIBUS. Je donne quelques chiffres. La commission s'est réunie six fois en 2018. Il y a 327 inscriptions définitives qui ont eu lieu en 2018 pour 297 en 2017. 16 dossiers ont été refusés contre 10 en 2017. Six dossiers ont été en accord provisoire. Très forte proportion de personnes en fauteuil. 89 % d'inscrits. Au total, 4 733 clients sont inscrits au fichier et l'on compte environ 1 535 utilisateurs sur l'année.

L'activité de la CAO. 211 dossiers ont été examinés en 2018. 168 pour la commission d'appel d'offres et 44 pour la commission de commandes publiques. L'activité de régie des restaurants. Trois restaurants font partie de la régie : l'hôtel de la Métropole, le boulevard Alfred Daney et la Tulle. En 2018, 246 551 repas ont été distribués dans les trois restaurants, soit une augmentation de 4,80 % par rapport à 2017 où il y avait 235 261 repas.

Voici mes commissions.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

M. GARRIGUES : Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques éléments pour vous faire le bilan de cette année 2018 sur les questions de mobilité. Vous savez que c'est une compétence importante de Bordeaux Métropole qui mobilise près de la moitié de son budget.

Vous avez tous et toutes lu, à mon avis, le rapport d'activité 2018. Pour vous donner sa déclinaison sur Talence, d'abord, le bilan est extrêmement positif pour le réseau TBM. Je vais commencer par les transports en commun qui sont bien sûr la principale préoccupation sur le volet mobilité. Je poursuivrai très rapidement ma présentation en parlant des vélos notamment.

Nous avons une fréquentation en très forte croissance. Le tram B, croissance en 2018 par rapport à 2017 de +7 % de la fréquentation. C'est énorme. 25 % sur quatre ans. La Liane 4, qui, je vous le rappelle, relie Pessac à Bordeaux centre par le nord de la ville : +8 %. Je ne vais pas multiplier les chiffres, mais ils illustrent ce succès du réseau et ces enjeux. +5 % sur la Liane 8 entre Thouars Arts et Métiers et Pellegrin. +19 % de fréquentation sur la ligne 20 qui relie Thouars Forums et la place de la Victoire. +25 % de fréquentation sur le Corol 34 qui relie Bègles, Talence et Mérignac. Donc, nous avons des chiffres extrêmement positifs. Comment y sommes-nous parvenus ? D'abord nous avons mené un certain nombre d'actions de renforcement des fréquences. Sur la ligne 20 en 2018, nous avons renforcé la fréquence de la ligne le dimanche. Elle est passée de 1 h 10 à 40 min, un bus toutes les 40 min contre 1 h 10 auparavant. C'est évidemment très profitable pour les usagers. Nous avons modifié son itinéraire. Cela s'est traduit début 2019, mais nous y avons travaillé en 2018 avec un passage par la place Peylanne qui est salué par les habitants du quartier Bel Air. Un autre travail mené en 2018 et qui se concrétise maintenant, c'est le renforcement de la ligne 58 de nuit. J'y reviendrai rapidement en parlant très succinctement – puisque le temps nous est compté – des accidents corporels. Mais notre objectif a été de demander à Bordeaux Métropole un renforcement de cette ligne de nuit qui passe de 1 h du matin à 5 h du matin, qui relie Gradignan, Pessac, Talence et le quai de Paludate. L'objectif, c'est de la faire aller jusqu'aux Bassins à flot. C'est en place depuis septembre. Nous avons aussi demandé le passage de sa fréquence de 45 min à 30 min, donc un bus toutes les 30 min toute la nuit pour amener nos étudiants sur les boîtes de nuit. L'objectif, c'est moins d'accidents, moins de problématiques d'alcoolisation sur la voie publique bien évidemment. Et puis enfin, un autre élément important qui a contribué, ce sont les aribus supplémentaires puisque c'est quelque chose de très demandé. Cela, c'était pour le volet TBM. C'était pour l'aspect positif.

Sur l'aspect un petit peu négatif, je vais aller assez rapidement. Nous avons des difficultés qui perdurent sur l'exploitation de la ligne B du tram. C'est une vraie problématique pour nous. La situation est inadmissible et nous travaillons activement avec les services de KEOLIS et de Bordeaux Métropole pour la création d'un aiguillage en août prochain sur la Barrière Saint-Genès qui permettra de rebrousser. Et puis la refonte du système APS qui s'est déroulée durant les six mois précédents et qui a vocation à améliorer la fiabilité de la ligne. Et puis, les bus en retard, le non-respect des horaires, cela, nous y travaillons avec des couloirs de bus et des projets de TCHNS.

Sur les nouvelles mobilités, nous avons travaillé en 2018 activement avec Bordeaux Métropole à l'encadrement un peu plus important des nouveaux systèmes de vélos en *free floating* qui posaient des difficultés. Beaucoup d'entre nous m'ont signalé des problématiques liées aux vélos Indigo Weel abandonnés. Cela, nous avons travaillé activement avec les opérateurs pour essayer de réduire la situation et pour réguler aussi la situation à l'échelle de la Métropole. Sur les vélos maintenant, +10,5 % de part modale en 2018. C'est une belle perspective pour le vélo sur l'agglomération. +50 % en cinq ans. À Talence, par exemple, +16 % de fréquentation des vélos au niveau de l'avenue de l'université. Les V-CUB, en revanche, sont en léger déclin.

Enfin, pour finir et sans vouloir casser le moral, mais c'est un sujet important : la question des accidents corporels. Nous avons fait le bilan récemment sur les accidents à l'échelle de l'agglomération. 276 accidents en 2018 sur l'agglomération. 729 blessés et 19 tués. Pour vous donner le bilan à Talence, ce sont 11 accidents, 13 blessés, pas d'accident mortel heureusement. Notre ville est beaucoup moins accidentogène que les autres puisque nous concentrons 5 % de la population de l'agglomération, mais seulement 1,8 %, et heureusement, des blessés à l'échelle de l'agglomération. Cela fait partie des gros enjeux.

33 % sont liés à la vitesse excessive et nous allons continuer à travailler activement sur des aménagements et des mesures pour réduire cette accidentologie.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue.

M. DELLU : Mes chers collègues, pour être relativement bref, je dirais que comme toujours je recherche l'intérêt général et l'équité dans la justice sociale, et le progrès soutenable dans mes prises de position à la Métropole. J'ai participé à 100 % des Conseils métropolitains et à une écrasante majorité des commissions de travail dans lesquelles je siège quand un génie n'a pas l'idée brillante de les convoquer au même moment. Donc, recherche de l'intérêt général systématique. Je me permets, bien sûr, d'intervenir très régulièrement sur les dossiers concernant directement notre commune. Je ne vais pas vous les détailler puisque c'est en parfaite cohérence avec les positions de mon équipe en Conseil Municipal.

S'il y a une chose sur laquelle je souhaite une fois de plus attirer votre attention, c'est l'opacité des mécanismes de décision et, on va dire, de revirements politiques au sein de la Métropole ; le schéma directeur des déplacements métropolitains en étant la caricature poussée à l'extrême puisque parmi les orientations qui y sont inscrites certaines y figurent et ne sont pas mises en œuvre quand d'autres sont mises en œuvre alors qu'elles n'y figurent même pas. Je ne parlerai même pas du dernier épisode par exemple d'une étude sur le métro réalisée par un stagiaire de Master en quatre mois et dont nous apprenons le contenu dans *Sud Ouest* quand, la veille, «on» explique aux élus qui en font la demande qu'il n'est pas possible d'en avoir communication et dont le vice-président aux mobilités vient d'ailleurs de nous expliquer désormais qu'il faut que la politique de la Métropole s'appuie sur ce modeste travail étudiant pour investir 1,5 milliard d'euros.

Donc, s'il y a vraiment quelque chose à changer dans la Métropole, j'ai une idée précise de quoi.

M. LE MAIRE : Bien sûr, je ne ferai pas de compte rendu puisque je n'ai pas été élu en 2018. Vous faire part du compte rendu que m'a fait passer Alain CAZABONNE, qui était long, mais que je vais édulcorer compte tenu de ce qui a été fait sur les finances que la commission gère avec beaucoup de consensus. Un budget réduit avec un certain recentrage de l'activité des subventions des associations et surtout de préparer les futures grandes orientations du prochain mandat.

Dans le transport, comme l'a dit Guillaume GARRIGUES, le bilan est évidemment très positif, mais il reste encore énormément d'investissements à réaliser. On pourra noter la grande satisfaction sur l'expérimentation de la ligne de bus 20 qui a été demandée par les habitants et qui démentait les études de Bordeaux Métropole. Et finalement, la fréquentation est au rendez-vous.

Alain CAZABONNE a souligné également le grand succès de l'arrêt à la demande qui a été généralisé et qui permet notamment aux jeunes femmes de pouvoir s'arrêter où bon leur semble lorsque notamment elles rentrent tard.

Enfin, ajouter que nous en sommes à la 2^e année de mise en œuvre du plan d'urgence qui ne permet peut-être pas de résoudre tous les problèmes en termes de mobilité, mais qui permet en tout cas d'en éviter d'autres.

Il n'y a pas de vote, donc j'espère que tout cela vous a éclairés.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«L'article 40 de la Loi Chevènement du 12 juillet 1999 stipule que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le texte prévoit également la communication de ce document en séance publique du Conseil Municipal, séance au cours de laquelle les délégués métropolitains sont entendus.

Ce rapport est consultable sur le site internet dédié *rapportactivite.bordeaux-metropole.fr* et peut être téléchargé par chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de Bordeaux Métropole joint à la présente et entend les Conseillers métropolitains.»

Reçue en Préfecture le 25/09/19

N° 4 - Convention de partenariat entre le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et Talence

M. VILLEGA-ARINO : Mes chers collègues, je ne vais pas alourdir les débats, mais quand même quelques petites explications par rapport à cette délibération. Vous savez que depuis quelques années, nous mettons un accent fort sur tout ce qui est relations entre arts et sciences et notamment culture scientifique. Et à ce titre, nous développons un certain nombre de partenariats avec les établissements scientifiques du territoire. Nous avons la chance d'avoir la délégation régionale du CNRS et depuis environ un an, nous avons eu l'opportunité de nous rapprocher de cette structure. Au passage d'ailleurs, je tiens à remercier Cécile BORIE qui nous a permis d'avoir les bons interlocuteurs.

Comme vous ne le savez peut-être pas, mais vous allez l'apprendre, le CNRS fête ses 80 ans cette année et nous allons nous appuyer sur ce temps fort pour établir un partenariat d'une durée de trois ans qui est formalisé dans la convention en annexe. Deux mots sur cet événement. Du 17 au 21 octobre 2019, l'action phare en Aquitaine des 80 ans du CRNS s'appellera le Village des 80 ans et qui se déroulera sur la place Alcalá. Sur ces cinq jours, le CNRS fera découvrir l'étendue de ses activités en organisant des conférences grand public, une pièce de théâtre ainsi qu'un certain nombre d'animations au niveau du Forum et de l'Auditorium. Bien entendu, une médiation autour du public scolaire sera organisée par le service culturel de la Ville de Talence.

Voilà en quelques mots notre projet et je vous propose donc d'approuver la convention ci-jointe qui décrit toutes ces actions.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des remarques ? Les votes. Pour, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur VILLEGA-ARINO, Adjoint à la Culture, expose :

« Dans le cadre de notre politique culturelle, nous avons pour objectif de renforcer les liens entre les établissements scientifiques situés sur le territoire (Universités, laboratoires, grandes écoles) et les publics talençais.

La délégation régionale du CNRS étant sur le territoire de la Ville, il nous apparaît déterminant de nous rapprocher de cette structure afin de contribuer à la diffusion des connaissances et au dialogue avec les scientifiques.

Le CNRS célébrant cette année ses 80 ans, il nous apparaît opportun de nous appuyer sur ce temps fort pour établir un partenariat pour une durée de 3 ans avec notamment la création d'un village des sciences du 17 au 21 octobre 2019 sur la place Alcalá de Talence.

Dans le but de formaliser ce partenariat, je vous propose d'approuver la convention ci-jointe.

Après délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur ce projet et habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.»

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

N° 5 - Fixation du tarif des stages d'arts plastiques enfants au Forum des arts et de la culture

M. VILLEGA-ARINO : Il s'agit d'une habitude. Tous les ans, nous organisons des stages durant les vacances de pratiques artistiques pour renforcer les propositions. Donc, je vous propose de fixer le tarif de chaque stage comme suit. Évidemment, le tarif tient toujours compte du quotient familial. Ils sont écrits dans la délibération.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Les votes. Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

Monsieur VILLEGA- ARINO, Adjoint délégué à la Culture, expose :

«Afin de renforcer les propositions de pratique des arts plastiques en direction du jeune public, et de compléter le dispositif de découverte et médiation autour des expositions, le Forum des Arts & de la Culture envisage la mise en place de deux stages de pratiques artistiques de 9 h chacun, répartis sur les vacances de Toussaint et de Février.

Je vous propose donc de fixer le tarif de chaque stage comme suit :

Enfants talençais

QF de 0 à 200 20,00 €

QF de 200 à 3000 de 20 à 65,00 €

En suivant la progression linéaire : Prix = 0,01607 X QF + 16,785

QF supérieur à 3000 65,00 €

Enfants non talençais 75,00 €

»

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

N° 6 - Signature d'une convention de servitudes de passage de canalisations publiques d'eau potable, d'eaux pluviales et d'eaux usées au profit de Suez Eau France

M. JESTIN : C'est une délibération éminemment juridique qui consiste à permettre au concessionnaire Suez pour le compte de Bordeaux Métropole d'avoir des accès sur des canalisations qui passent par plusieurs terrains de la ville. Pas d'indemnité prévue pour ces servitudes. Par contre, tous les frais liés à la procédure de régularisation sont pris en charge par les services de l'eau. Vous avez les plans en annexe.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Les votes. Pour, merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés Communales, expose :

«Dans le cadre de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des ouvrages publics destinés à l'alimentation des usagers, le concessionnaire SUEZ Eau France a besoin de sécuriser juridiquement l'accès à l'ensemble de ses ouvrages.

Or, certaines canalisations publiques existantes sont situées sur des parcelles appartenant à la Ville et notamment :

- AL 104 : cours de la Libération
- AM 459 et AM 496 : Place Alcalá de Henarès
- AO 829, AO 830 et AO 831 : rue de la Renaissance

Afin de régulariser cette situation, SUEZ Eau France propose l'établissement d'une convention de servitudes de passage par acte authentique en la forme administrative dont la rédaction sera confiée au SDEEG.

Ces canalisations étant situées sous des voies ou espaces verts existants et compte tenu de l'intérêt général du service qu'elles assurent, il n'est pas prévu d'indemnité au profit de la Ville en contrepartie de ces servitudes.

Tous les frais liés à cette procédure seront pris en charge par les services de l'eau.

C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver la constitution de ces servitudes de passage au profit de la société SUEZ Eau France domiciliée 91 rue Paulin – CS 71706 – 33050 BORDEAUX CEDEX,
- de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de servitudes et les documents relatifs à ce dossier.»

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

N° 7 - Cession d'une partie de la parcelle AX 390 située à l'angle des rues Pacaris et Edmond Michelet

M. JESTIN : Nous avons déjà accordé en février dernier une cession au titre des consorts BENKRAICH. Dans la préparation de l'acte notarié, le géomètre, dans le cadre de son travail,

s'est aperçu qu'il y avait des non-concordances entre les différents plans. C'est pour cela que nous vous proposons une régularisation au travers de cette délibération avec 16 m² de moins, je crois, de mémoire, donc pour une vente de 91 m² qui correspond à la moitié de la parcelle comme nous l'avions présentée en février, pour un montant de 40 950 €. Les quelques m² de différence appartenaient en fait à la Métropole. Nous ne pouvons donc pas vendre quelque chose qui ne nous appartient pas. Cela ferait mauvais genre.

M. LE MAIRE : Nous aurions pu essayer, remarquez. Et de rappeler que le solde de ce qui restera sera un espace qui sera planté, ce qui permettra de mettre en valeur l'entrée de ce lotissement et ce qui permettra de replanter quelques arbres et plantations supplémentaires.

M. GUÉRIN : Et du coup, nous le voyons où sur le schéma le terrain qui appartient à la Métropole ?

M. LE MAIRE : C'est le trottoir. Grosso modo, cela correspond un peu au trottoir. C'est l'emprise du trottoir.

M. GUÉRIN : C'est le trottoir ?

M. JESTIN : Non, non, la partie n'est pas... Là, nous rectifions les choses, donc je vous mets le bon périmètre qui correspond à la partie qui est vendue, ce qui serait le long du marquage où vous avez 9,12 mètres.

M. LE MAIRE : Donc, le trottoir. C'est au niveau du trottoir. C'est la limite entre le domaine Métropole et le domaine municipal.

M. JESTIN : Si vous le souhaitez, je vous montrerai sur une photo aérienne pour que ce soit plus clair.

M. GUÉRIN : C'est vers l'enrobé, vers le trottoir, d'accord.

M. LE MAIRE : D'autres remarques ? Les votes.

Mme DE MARCO : Dans la continuité de nos votes précédents, abstention.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés Communales, expose :

«Par délibération du Conseil Municipal en date du 19 février dernier vous avez approuvé la cession d'une partie de cette parcelle AX 390 au profit des consorts BENKRAICH résidant 57 rue Pacaris.

A l'occasion des opérations d'arpentage préalables à la cession, le cabinet de géomètre a constaté une différence entre la surface cadastrale et la surface mesurée sur place. Après avoir effectué des recherches et obtenu des précisions des services de Bordeaux Métropole, il s'avère qu'une bande de terrain à usage d'espace vert appartient à Bordeaux Métropole. La limite de la parcelle communale se situe à l'alignement de la clôture de la propriété voisine comme le montre le plan ci-joint.

La surface de la parcelle cessible au profit des consorts BENKRAICH est donc de 91 m² et son prix de vente 40 950 € conformément à l'avis de France Domaine en date du 2 novembre 2018

Le solde de la parcelle communale soit 173 m² fera l'objet de plantations en lien avec le giratoire situé à proximité immédiate.

Maître Édouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux sera chargé d'assister la Ville dans ce dossier.

Je vous propose donc :

- d'approuver la cession d'une partie de la parcelle AX 390, d'une contenance de 91 m² au prix de 40 950 € au profit des conjoints BENKRAICH résidant 57 rue Pacaris à Talence,
- de m'autoriser à signer tous les actes relatifs à ce dossier.»

ADOPTÉ PAR 35 VOIX POUR
4 ABSTENTIONS (EELV – M. CONTE)

Reçue en Préfecture le 24/09/19

8 - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable Parcelle D 910 D 925 D 926 Route de la Jenny - Le PORGE

Mme FABRE-TABOURIN : Nous avons conclu un bail avec Mme BLANC pour la création d'une ferme pédagogique sur un terrain dont nous sommes propriétaires sur la commune du Porge. Pour mémoire, c'est le terrain qui est issu du legs de Mme TRIAIRE. Cette Mme BLANC souhaite aujourd'hui compléter son activité de ferme pédagogique par une activité de camping à la ferme. Elle envisage donc d'installer sur le terrain une tente d'une surface de 12 m² environ permettant l'accueil de quatre personnes. Cette démarche s'inscrit dans son projet de ferme ; les personnes hébergées participant aux soins des animaux le matin et le soir. La commune du Porge a donné son accord de principe sur ce projet qui nécessite l'obtention d'une déclaration préalable conformément à l'article R421-23 du Code de l'urbanisme. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Mme BLANC à déposer une demande de déclaration préalable sur ce terrain.

Mme ZANOTTI : Je voudrais que vous nous rappeliez les conditions du legs. Parce qu'en général un legs est toujours accompagné de conditions. Et là, on passe de l'éducation à du camping.

Mme FABRE-TABOURIN : C'est un camping pour quatre personnes. Les conditions du legs, c'était bien que l'utilisation de son terrain soit à destination des jeunes. C'est bien l'objet de la ferme pédagogique. Cette ferme a ouvert en avril 2019. Son accès est gratuit pour les Talençais. 1 000 personnes ont fréquenté ce lieu depuis son ouverture, 5 classes des alentours, 5 centres de loisirs, dont un centre de loisirs talençais. Donc, c'est vrai que cette activité de camping, ce sont quatre personnes. Il ne s'agit pas de remplacer l'objet de ce bail, de cette mise à disposition du terrain municipal pour en faire un camping professionnel, mais bien de compléter sa proposition. C'est la raison pour laquelle ce projet nous a semblé être dans la continuité et dans l'esprit de ce qui était attendu dans le legs de Mme TRIAIRE.

M. GUÉRIN : Je comprends bien exactement la finalité, je serais assez d'accord. La chose justement ce serait de la préciser. Ce n'est pas une activité de campings à la ferme qui pourrait laisser penser que c'est une activité financière parallèle. Nous sommes bien à regarder la finalité d'un camping à la ferme pédagogique orienté vers les jeunes talençais. Et là, on lui autorise une facilité pour loger ses employés qui travaillent à la ferme pédagogique.

Mme FABRE-TABOURIN : Ce ne sont pas les employés, ce sont des personnes qui veulent faire des séjours dans le cadre de la ferme pédagogique, qui peuvent y dormir et, dans ce cadre, participent aux activités. Aller dans une ferme pédagogique, c'est apprendre à

s'occuper du travail de la ferme. Oui, elle complète son activité, oui majoritairement avec des jeunes et il s'agit d'ouvrir cette possibilité. Il ne faut pas se voiler la face, elle va équilibrer son projet avec cette offre complémentaire de camping pour quatre personnes. 12 mètres carrés et quatre personnes.

M. LE MAIRE : C'est une activité complètement à la marge, mon cher collègue.

M. GUÉRIN : Je suis d'accord, mais c'est le principe. Cela veut dire éventuellement...

M. LE MAIRE : Monsieur GUÉRIN, cela vous poserait-il un problème que je vous donne la parole avant de la prendre ? M. CONTE a levé le doigt, j'allais lui donner la parole. Je vais vous la redonner. Je voudrais juste que je vous la donne et que comme cela, vous puissiez parler.

M. GUÉRIN : C'était pour la compréhension de toute l'assemblée.

M. LE MAIRE : Mais je vais vous la redonner.

M. GUÉRIN : C'était dans la continuité.

M. CONTE : Je crois qu'il ne faut pas non plus accorder un blanc-seing à la dame en question. C'est pour cela que je voudrais premièrement savoir quel est le montant du loyer, puisqu'il y a eu un bail. S'agit-il d'un bail à titre gratuit ou alors à titre onéreux ? Cela, c'était ma première remarque, ma première question.

Et ensuite, est-ce qu'on ne pourrait pas définir justement le contenu, la destination de ce camping à la ferme ? Mme BLANC fait une activité commerciale de camping à la ferme. Pourquoi pas après table d'hôtes ?

Mme FABRE-TABOURIN : Je vous renvoie à la lecture de la délibération : «Mme BLANC souhaite installer sur ce terrain une tente d'une surface de 12 m² afin de pouvoir accueillir et héberger quatre personnes qui participeraient aux soins des animaux le matin et le soir. Cette activité de camping à la ferme complèterait ainsi son activité actuelle de ferme pédagogique». Par ailleurs, on me précise que cette activité est compatible avec le legs puisque nous avons bien sûr posé la question au notaire qui est bien garant de la bonne utilisation du legs de Mme TRIAIRE.

Pour ce qui concerne le montant du loyer, je ne tarderai pas à vous le communiquer, mon cher collègue.

M. CONTE : Il arrive parfois, ma chère collègue, que vous me promettiez des informations.

Mme FABRE-TABOURIN : Ce n'est pas possible.

M. CONTE : Si. Des fois, cela n'arrive pas. Je vous serais reconnaissance de me le faire parvenir.

Mme FABRE-TABOURIN : Je vais le faire immédiatement, mon cher collègue. Le loyer s'élève à la somme de 3 000 € par an.

M. LE MAIRE : Nous sommes vraiment en train de parler de quelque chose d'anecdotique par rapport à l'activité. Il y a 1 000 personnes qui y sont allées et là, on parle de quatre personnes dans une tente. Nous ne sommes pas en train d'ouvrir un village vacances pour 3 000 personnes. C'est juste une petite tente.

Mme RAMI : C'est à hydrogène ou pas ?

M. LE MAIRE : Nous pouvons peut-être espérer qu'elle ne soit pas en plastique, mais je ne sais pas.

Mme RAMI : Il y a juste quelque chose que je ne comprends pas. On parle d'une tente de 12 m² pour quatre personnes et vous demandez l'autorisation d'installer sur trois parcelles. Je ne comprends pas. 12 m² et il faut trois parcelles ?

Mme FABRE-TABOURIN : Non, elles sont à cheval. En l'occurrence, le bail qui nous lie à cette dame est sur un terrain qui est bien sur trois parcelles. Aujourd'hui, cette dame doit déposer une déclaration préalable pour installer une tente. Nous ne lui avons pas demandé le plan précis de l'endroit où elle allait installer sa tente de 12 m², puisque cela dépendra de l'autorisation de la mairie du Porge. Nous, nous l'autorisons à demander une autorisation d'urbanisme sur un terrain dont nous sommes propriétaires. En fait, la délibération, c'est cela.

M. LE MAIRE : Je vous propose que nous organisions le prochain Conseil Municipal à cheval sur ces passerelles. Néanmoins, 12 m² ne suffiront pas à rentrer les 43 conseillers métropolitains et municipaux. Monsieur GUÉRIN, avez-vous des questions maintenant que je souhaite vous donner la parole ?

M. GUÉRIN : Merci bien, monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous en prie, mon cher collègue.

M. GUÉRIN : Je disais simplement que j'ai l'impression que c'est du woofing. Est-ce cela, non ? Ce que je pense qui serait effectivement cohérent par rapport au bail et je ne connais pas les termes du bail, c'est effectivement que cet emplacement-là ne soit pas une activité payante et que ce soit effectivement pour héberger des gens dans le cadre de cette ferme pédagogique.

Mme FABRE-TABOURIN : C'est ce qui est écrit dans la délibération, mon cher collègue, précisément.

M. GUÉRIN : Oui, sauf qu'effectivement il y a quand même aussi le terme de camping à la ferme, ce qui me gêne un peu.

Mme FABRE-TABOURIN : On va mettre «camping à la ferme pédagogique», si vous voulez, mon cher collègue.

M. GUÉRIN : Non, non, non.

M. LE MAIRE : Souhaitez-vous la constitution d'une commission ?

M. GUÉRIN : Nous allons reprendre l'histoire de l'autorisation du PLU, etc. Non, mais c'est juste...

Mme FABRE-TABOURIN : Je rappelle que l'objet de la délibération, c'est d'autoriser cette dame à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur une propriété talençaise. Cela, c'est l'objet de la délibération. Ensuite, les conditions du bail, etc., etc., je vous engage, mon cher collègue, à y aller, puisque c'est absolument ouvert et je suis sûre que cette dame, que j'ai rencontrée quand elle est venue nous exposer son projet, sera absolument ravie de vous accueillir et de vous exposer ses motivations qui, elles, ne font pas du tout l'objet de la délibération qui nous intéresse à cette heure.

M. DELLU : En fait, la délibération n'est peut-être pas assez claire ou précise sur ce point-là, à savoir que nous ne savons pas si les personnes hébergées le sont à titre gracieux ou

pas et dans quelle mesure il y a une limitation du temps de soins aux animaux. Je dis cela tout simplement parce qu'il arrive que les municipalités ou même d'ailleurs le Département soient saisis par des personnes qui sont – je ne parle pas de cette activité-là qui n'a pas commencé – logées dans une activité et qui, finalement, s'assimilent très largement à des employés non déclarés. Donc, il conviendrait peut-être de préciser si l'hébergement est à titre gratuit et, le cas échéant, si ce n'est pas le cas, quels en sont les tarifs et les modalités d'exercice du soin des animaux.

Mme FABRE-TABOURIN : Je les ai, mon cher collègue. J'ai les tarifs.

M. DELLU : C'eût été formidable de les faire figurer dans la délibération.

Mme FABRE-TABOURIN : Malheureusement, les tarifs... Sinon, nous n'aurions pas pu échanger. Le tarif de la nuitée est de 43 € pour quatre personnes hors frais d'intermédiaire de réservation dans l'hypothèse où cette dame utilise des centrales de réservation pour remplir sa tente. Mais je rappelle que l'objet de la délibération seul et unique, c'est de l'autoriser à déposer une déclaration préalable à la mairie du Porge. C'est l'objet.

M. LE MAIRE : Ce que je vous propose, c'est qu'à la place de «les personnes hébergées», mettre «les visiteurs». Comme cela, cela circonscrit les éléments. Mais vraiment, encore une fois, il s'agit de mettre une tente sur un terrain moyennant 9 € par nuit. Si vous voulez, nous pouvons faire une commission de travail et un préprogramme, mais... 43 pour quatre, cela doit faire 9 - 10 € et ... C'est hors taxes. On va s'en sortir comme cela.

M. CONTE : Qui paie la taxe de séjour ?

M. LE MAIRE : Les gens qui y habitent.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je voulais juste rappeler que ce n'est pas rien que de savoir, même si cela peut être présenté comme anecdotique, ce qui est fait de cette proposition de tente, de logement ou de participation aux soins des animaux. Ce n'est pas parce que c'est juste de demander une autorisation que nous ne devons pas nous préoccuper de l'objectif final de cette activité. Cela me semble tout de même important.

Mme FABRE-TABOURIN : Évidemment. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous présentons cette délibération et que j'essaie de vous donner un maximum de détails.

M. LE MAIRE : Les votes.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne, à l'Urbanisme et à l'Habitat, expose :

«La Ville de Talence a conclu un bail avec Madame Séverine BLANC pour la création d'une ferme pédagogique sur le terrain de la Ville située sur la Commune du Porge. Pour rappel la Ville est devenue propriétaire de ces parcelles à la suite du legs de Madame TRIAIRE.

Madame BLANC a souhaité compléter son activité de ferme pédagogique par une activité de camping à la ferme. Elle envisage donc d'installer sur le terrain une tente d'une surface de 12 m² environ permettant l'accueil de 4 personnes. Cette démarche s'inscrit dans son projet de ferme, les personnes hébergées participant aux soins des animaux le matin et le soir.

La commune du Porge a donné son accord de principe sur ce projet qui nécessite toutefois l'obtention d'une déclaration préalable conformément à l'article R 421-23 du Code de l'Urbanisme.

Je vous demande donc :

- d'autoriser Madame BLANC à déposer une demande de déclaration préalable concernant l'installation d'une tente sur les parcelles D 910 D 925 D 926.»

ADOPTÉ PAR 36 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS (EELV)

Reçue en Préfecture le 25/09/19

9 - Autorisation de dépôt d'un permis d'aménager par Bordeaux Métropole Parcelle AZ 452

Mme FABRE-TABOURIN : Le pôle multimodal de Peixotto, qui regroupe la station de tramway, des arrêts de bus, une station V-CUB, un abri vélos sécurisé, génère un important trafic de piétons deux-roues en lien avec ces multiples usages en matière de déplacements. Il s'avère que les aménagements existants du carrefour du cours de la Libération, de l'avenue Roul et de l'avenue du maréchal Leclerc ne permettent pas d'assurer des déplacements sécurisés et fluides de l'ensemble des usagers comme chacun d'entre nous a dû pouvoir le constater quand il s'agissait de tourner à gauche ou à droite sur ce carrefour.

Bordeaux Métropole nous a donc proposé la création d'un carrefour en lieu et place des feux existants avec la réalisation de pistes cyclables pour assurer la continuité avec celles existantes sur les différentes voies. Des aménagements paysagés seront également réalisés avec des plantations, des bancs et une fontaine. Ces travaux, situés aux abords d'un monument historique, le château Margaut, sont soumis à l'obtention préalable d'un permis d'aménager. En raison de leur empiètement d'environ 136 m² sur une partie de la parcelle AZ 452 propriété de la Ville, notre accord est nécessaire pour le dépôt de ce dossier.

Je vous demande donc d'autoriser Bordeaux Métropole à déposer une demande de permis d'aménager pour ce carrefour giratoire sur la parcelle AZ 452 propriété de la Ville, sachant que comme nous sommes là sur un projet complexe, nous précisons «environ 136 m²» puis que les aléas du chantier pourront faire que ce sera 135 m² , 137. C'est la raison pour laquelle la délibération indique «environ 136 m² sur la parcelle communale». Et pas précisément.

M. LE MAIRE : C'est un beau projet indépendamment de l'aspect technique. Vous avez le plan. Nous sommes sur un carrefour qui est très accidentogène, dans lequel les gens traversent pour attraper le tram ou le premier bus, sur lequel nous avons une véritable valorisation à faire. C'est un projet qui, je trouve, illustre bien la volonté collective que nous avons, c'est-à-dire requalifier l'espace urbain, faire de vraies pistes cyclables, apporter beaucoup de végétal et également un petit peu d'eau dans un endroit qui en manque beaucoup.

De souligner quand même l'avis très favorable de l'architecte des Bâtiments de France, chose qui n'est pas très facile à obtenir. D'ailleurs, nous le remercierons puisqu'il a donné son avis en quelques semaines seulement pour nous accompagner dans ce grand projet qui permettra vraiment de créer une belle entrée de ville, qui permettra d'avoir une vraie connexion entre les pistes cyclables nord/sud et est/ouest, et par ailleurs qui fluidifiera et permettra la circulation des piétons.

M. DELLU : J'adore votre autosatisfaction, parce que je sais plus depuis combien de temps l'aménagement actuel a été réalisé, mais enfin, il suffisait d'y passer trois à quatre fois pour voir à quel point c'était un échec complet, total, plein et entier cet aménagement. Du coup,

il est temps, effectivement, enfin, d'essayer d'améliorer les choses. Évidemment, nous voterons cette délibération, qui arrive certes un peu tard, mais qui arrive, dès demain.

M. LE MAIRE : Vous me faites penser au proverbe de Coluche : vous avez des idées sur tout, mais surtout des idées... Les éléments, c'est quand même à un moment ou un autre, cet aménagement a été réalisé au moment des travaux du tramway. Donc, cela fait une vingtaine d'années. Je ne pense pas que les considérations que nous avons aujourd'hui de verdissement de la ville et d'éléments étaient si partagées par autant de monde. Nous avons porté ce projet-là et je l'assume en l'occurrence, puisque c'est un projet sur lequel j'ai échangé une fiche CODEV, c'est-à-dire que c'est un choix qui est très récent de nous et d'essayer de requalifier cet élément-là. Il ne s'agit pas d'autosatisfaction, il s'agit simplement de remercier l'ensemble des équipes qui ont participé, parce que ce projet n'a même pas encore un an. Aujourd'hui, nous sommes sur un permis d'aménager qui permettra d'avoir des travaux. Donc, libre à vous d'y voir de l'autosatisfaction, moi, j'y vois plutôt un bel aménagement de ville.

Mme ZANOTTI : Une précision. Il y a marqué : «Des aménagements paysagés sont également réalisés avec des plantations, des bancs et une fontaine». C'est situé sur le rond-point ? Parce que comme vous avez aussi un projet de Margaut/Peixotto.

M. LE MAIRE : Nous avons un projet. Vous savez que c'est un dossier collectif dans lequel vous êtes invitée d'ailleurs. Nous n'allons pas mettre le banc au milieu du rond-point, ce qui permettrait d'avoir vraiment une difficulté. Vous allez avoir des aménagements paysagés autour de l'ensemble de la place, c'est-à-dire que vous allez avoir des bancs fleuris devant l'opticien et devant la boulangerie, vous allez avoir une large place sur laquelle il y aura la fontaine notamment du côté de la connexion entre Peixotto, Casino et le pôle relais. Vous aurez également quelques arbres qui sont plantés au droit de Peixotto. La partie la plus compliquée à végétaliser, c'est celle de l'entrée de Casino pour laquelle nous sommes en train de négocier les acquisitions foncières pour le réaliser. Donc, vous allez avoir énormément d'arbres qui vont être réalisés. Les bancs, en fait, c'est un petit peu sur le modèle de ce qui marche très bien dans les écoles, c'est-à-dire de mettre des bancs autour des troncs d'arbres, ce qui permet de protéger les arbres, de développer le système racinaire et qui permet d'éviter d'avoir de la casse sur le mobilier urbain.

Mme ZANOTTI : Donc, vous ne touchez pas autour du château Margaut ?

M. LE MAIRE : Non.

Mme ZANOTTI : Cela reste dans le projet à venir.

Mme FABRE-TABOURIN : Absolument.

M. LE MAIRE : Peixotto/Margot, tout à fait.

M. GUÉRIN : Monsieur le Maire, j'étais prêt à vous donner un quitus en disant que c'était peut-être un peu la Métropole qui vous avait forcé la main, comment c'était rédigé.

M. LE MAIRE : Non.

M. GUÉRIN : Mais là, si vous nous dites que c'est un choix de la Ville, j'en prends bonne note. Je prends bonne note quand même que c'est dommage qu'il n'y ait pas eu là encore un travail en amont avec la commission déplacements. J'ai beaucoup de questions à poser

sur ce schéma qui reste quand même un peu flou, et notamment sur le principe puisque le préambule nous présente justement le pôle multimodal de Peixotto, etc., et il s'avère que les aménagements existants du carrefour ne permettent pas d'assurer des déplacements sécurisés. Quand je vois sur le plan, il n'y a justement aucune liaison et aucun aménagement cyclable entre l'avenue de la Libération et l'avenue Roul vers ce pôle d'échanges. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, effectivement, globalement, moi, je suis assez sur la suppression des feux et sur l'intelligence collective sur un partage de la rue, mais là, cela peut poser effectivement problème. Nous en reparlerons. En tous les cas, la décision sera éclairée par sûrement des statistiques de la Métropole. Mais je trouve quand même qu'il y a des choses qui sont à éclairer sur le schéma en lui-même. J'ai l'impression qu'il y a des espèces de sas, enfin des choses qui arrivent à l'intérieur même du giratoire. Ou est-ce que ce sont des sas vélos ? Ce qui ne serait pas cohérent. Les passages piétons sont en surélévation. Je ne vois pas trop si c'est une piste cyclable puisque quand on voit l'intitulé, c'est la réalisation de pistes cyclables pour assurer la continuité avec celles existantes. Nous pourrions croire qu'il y a des pistes cyclables qui longent pour aller par exemple du sud du cours de la Libération vers la droite ou vers maréchal Leclerc, ce qui, je peux vous le dire, c'est complètement accidentogène. D'autant plus que là, il y a une petite zone en bleu. Enfin, nous ne comprenons absolument pas ce schéma. Une fois de plus, il y a des commissions, il ne faudrait pas que ce soit des commissions d'information a posteriori descendante, mais de vraies commissions de travail en amont si vous ne voulez pas vous faire retoquer ou avoir des remarques désagréables en Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Je vais voir si je vais me faire retoquer. D'abord, nous verrons le vote, mon cher collègue.

M. GUÉRIN : Tout à fait, mais le vote, vous êtes tranquille.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas.

M. GUÉRIN : Vous êtes tranquille depuis six ans.

Mme FABRE-TABOURIN : Je peux parler des commissions que je préside. Il est prévu de faire une information à la prochaine commission d'urbanisme. Pour ce qui concerne la commission déplacement puisque c'est cela votre remarque, monsieur GUÉRIN, je ne vais pas répondre pour une commission que je ne préside pas. Ce que je peux vous indiquer, c'est qu'au contraire de ce que vous semblez indiquer, mais je ne suis moi-même pas une spécialiste des déplacements, c'est que l'objet même et toute la réflexion, c'est pour favoriser les déplacements doux. Vous m'indiquez – et je vous fais confiance, vous avez sans doute une technicité qui n'est pas la mienne dans ce domaine – que c'est, pour ce qui concerne les cyclistes, pas le bon schéma. Dont acte. Ce n'est pas du tout ce qui nous a été indiqué lors des réunions de préparation par les différents ingénieurs en charge.

Pour ma part, et comme pour la délibération précédente, cette délibération vise à autoriser Bordeaux Métropole à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme sur un territoire dont nous sommes propriétaires.

M. LE MAIRE : Encore une fois, mon cher collègue, tous... Monsieur GUÉRIN, décidément, vous ne voulez pas que je vous donne la parole. Mon cher collègue, il faut se souvenir de la situation que nous avons là aujourd'hui. Nous pouvons toujours dire : «La piste cyclable ceci et cela». D'abord, vous rappeler que ce ne sont pas les élus qui ont conçu cet élément-

là, ce sont les équipes de Bordeaux Métropole, de Bordeaux Métropole Mobilité notamment, dont la spécialité est de réaliser des équipements. On peut toujours se dire que ce n'est pas cela qu'il faudrait faire. Il y a quand même un certain nombre de vos questions que vous avez soulevées auxquelles il a été répondu dans le projet. Le carrefour surélevé, vous avez l'ensemble des éléments qui permet de dire que oui, ce carrefour sera surélevé puisque vous avez la signalisation qui permet de le dire. Par rapport à tout ce qui est sas, c'est une espèce de mixité entre les vélos routes, c'est-à-dire une capacité de ne pas rentrer dans le rond-point si on n'en a pas le besoin et donc d'être en sécurité quand on est dans ce rond-point. La deuxième chose aussi, c'est d'assumer aussi le fait que les cyclistes sont dans la circulation et que cela permet aussi d'abaisser la circulation et de mixer l'ensemble des usages, ce qui est une des choses qui est prise en compte par Bordeaux Métropole, notamment dans toutes les zones 30. Vous avez une ville 30 non loin d'ici et qui permet aussi de mixer les usages. Parce que si l'on continue toujours à séparer tous les flux, personne ne se rencontrera jamais.

M. CONTE : Vous avez parlé de fontaine. C'est écrit. Pourquoi ne pourrions-nous point envisager, pour le bien-être des Talençais, une fontaine d'eau potable ? Je soumetts cela à l'assistance.

M. LE MAIRE : Monsieur CONTE, mon cher collègue, je vous invite à la grande sagesse de nos enfants, car comme vous le savez, le Conseil Municipal des enfants a voté l'installation de fontaines d'eau potable dans certains parcs de la ville, dont à Peixotto, ce qui veut dire que vous aurez et la fontaine esthétique et la fontaine...

M. CONTE : On ne nous a pas informés, on ne nous a tenus au courant de rien.

M. LE MAIRE : C'est le travail des enfants, mon cher collègue.

M. CONTE : J'ai une deuxième petite remarque. Vous avez dit, monsieur le Maire, je reprends vos mots : «Nous aurons une belle entrée de ville». Vous avez dit cela, j'ai des témoins. «Nous aurons une belle entrée de ville». Si l'entrée de ville est là, avez-vous vendu le reste à l'Andorre ?

M. LE MAIRE : Vous savez très bien ce que cela veut dire. De toute façon, votre prise de position c'est uniquement pour faire un bon mot, donc je ne vais même pas vous répondre. L'ensemble des autres entrées, je vous le rappelle, va être reconfiguré par l'arrivée du tram et du BHNS, ce qui veut dire que ce sera la première entrée indépendamment des grands transports en commun. Il n'empêche que vous n'étiez pas au courant de ce que fait le Conseil Municipal des enfants, ce que je regrette vraiment. C'est-à-dire que votre âge, malheureusement, ne peut pas être rapproché d'être un enfant, mon cher collègue.

Les votes.

Mme DE MARCO : Je pense qu'Armand GUÉRIN a posé les bonnes questions. Ensuite, l'entrée de Casino, la façon dont cela se fait directement sur le rond-point qui coupe donc la voie cyclable ou l'axe que pourraient prendre les vélos, me semble très dangereuse. Nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Très bien. Je vous rappelle que nous ne pouvons pas avoir une autre entrée, puisque comme vous le savez il y a une station-service à cet endroit-là et que nous ne pouvons pas imaginer demander à un camion-citerne de faire 180 degrés sur le rond-point Peixotto. C'est évidemment un endroit qui devra être traité. C'est la raison pour laquelle

vous voyez que le revêtement est un revêtement de couleur différenciée et il faudra l'adapter. Malheureusement, le camion-citerne ne peut pas avoir un autre angle de giration que celui-là. Donc, vous vous absteniez, très bien.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne, à l'Urbanisme et à l'Habitat, expose :

«Le pôle multimodal de Peixotto qui regroupe une station de tramways, plusieurs arrêts de bus, une station VCUB et un abri vélo sécurisé génère un important trafic de piétons/deux roues en lien avec ces multiples usages en matière de déplacement. Or, il s'avère que les aménagements existants du carrefour du cours de la Libération, de l'avenue Roul et de l'avenue du Maréchal Leclerc ne permettent pas d'assurer des déplacements sécurisés et fluides de l'ensemble des usagers.

Bordeaux Métropole a donc proposé à la Ville la création d'un carrefour giratoire en lieu et place des feux existants avec réalisation de pistes cyclables pour assurer la continuité avec celles existantes sur les différentes voies.

Des aménagements paysagers seront également réalisés avec des plantations, des bancs et une fontaine.

Ces travaux, situés aux abords d'un monument historique, le Château Margaut, sont soumis à l'obtention préalable d'un permis d'aménager conformément à l'article R 421-21 du Code de l'urbanisme.

En raison de leur empiètement d'environ 136 m² sur une partie de la parcelle AZ 452 propriété de la Ville, l'accord du Conseil Municipal est également nécessaire pour le dépôt du dossier.

Je vous demande donc :

- d'autoriser Bordeaux Métropole à déposer une demande de permis d'aménager concernant l'aménagement d'un carrefour giratoire sur une partie de la parcelle AZ 452, propriété de la Ville.»

ADOPTÉ PAR 36 VOIX POUR
3 ABSTENTIONS (EELV)

Reçue en Préfecture le 25/09/19

10 - Autorisation de dépôt d'un permis de construire par Bordeaux Métropole Parcelle BK 21 - Réhabilitation du Stade Pierre Paul Bernard

Mme FABRE-TABOURIN : Vous le savez, la rénovation du stade Pierre-Paul Bernard se poursuit avec la préparation d'un dépôt de permis de construire par Bordeaux Métropole. Ces travaux prévoient la rénovation des pistes d'athlétisme avec le passage de 6 à 8 couloirs, la rénovation des tribunes avec notamment l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, des vestiaires, la création d'un local de stockage pour le matériel, ainsi que la construction d'un pôle administratif et sportif. Ce projet est soumis à l'obtention d'un permis de construire conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de l'urbanisme et nécessite l'autorisation de la Ville, car il est en partie situé sur un terrain communal.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Bordeaux Métropole à déposer une demande de permis de construire concernant la réhabilitation du stade.

M. LE MAIRE : Nous en sommes à peu près aux mêmes étapes que celles de la piscine, c'est-à-dire que les différentes étapes préliminaires sont franchies avec l'architecte. Je vous

rappelle que ce projet a une vocation écologique très importante et notamment sa catégorisation en matière de récupération des eaux de pluie et de production énergétique. Il est traité par Bordeaux Métropole avec le concours des équipes municipales. Nous aurons, à partir de l'été 2020, immédiatement après le Décastar, des travaux pour une première livraison des pistes agrandies et de l'éclairage en 2021 – je parle sous le contrôle de M. Gérard PARANTEAU – et enfin du reste du bâtiment et l'ajout d'un dojo municipal payé par la Ville qui aujourd'hui est manquant dans nos structures suite à l'incendie de Cousinet pour l'été 2022.

Des remarques ?

Mme GRESLARD-NEDELEC : Monsieur le Maire, nous aurions besoin de quelques éléments supplémentaires, puisque nous avons demandé les vues pour compléter cette délibération et l'implantation des bâtiments. Par rapport aux questionnements que nous avons posés préalablement lors d'une séance de Conseil Municipal, précédente, il apparaît sur la simulation photographique que la bande d'arbres n'est pas impactée et que les bâtiments sont uniquement sur les terrains actuels (terrains de foot et de jeux). Cela nous paraît intéressant puisque la première interrogation que nous avons, c'était sur le respect de la partie boisée. Donc, nous voyons qu'il y a un décalage des bâtiments qui permet de ne plus toucher en tous les cas à cet espace-là. Je voudrais que nous ayons la confirmation ici de cette remarque, de cette impression.

Ensuite, nous avons eu un questionnement assez important sur les performances thermiques des bâtiments puisque dans le projet présenté les toits étaient des toits métalliques. Donc, le questionnement sur les performances énergétiques et la maîtrise des températures des locaux en particulier en été, enfin au moment où la température monte. Dieu sait si nous devons avoir une attention très particulière sur la montée des températures. Qu'en est-il actuellement de ce projet ? Et faire la remarque que bien entendu un dojo afférant à ce projet, c'est une réponse à un questionnement d'il y a 20 ans. Cela, c'est parfait.

M. LE MAIRE : J'espère que vous aurez noté surtout que c'est une très bonne idée pour la Ville puisque nous allons payer le dojo à peu près deux fois moins cher que ce qu'il nous aurait coûté. Je sais que vous êtes très soucieuse de l'argent public pour ce qui concerne la Ville. Moins pour d'autres. En tout cas, j'espère que vous aurez noté que finalement cette attente nous aura permis de faire un équipement qui va coûter deux fois moins cher que prévu.

Mme FABRE-TABOURIN : Pour répondre à ma collègue, j'ai eu à peu près les mêmes interrogations. Ce qui est un peu compliqué pour moi, c'est que ce projet va faire l'objet d'une présentation en commission d'urbanisme dans trois jours, jeudi. J'avais donc pris le soin de demander à la personne qui coordonne l'ensemble de ce projet à la Métropole de venir me le présenter. J'avais entendu vos précautions/préventions par rapport à l'espace boisé, que je partage. J'en avais d'autres. Ce qui est sur les rails pour le moment et ce qui fera l'objet de la présentation à la commission d'urbanisme de jeudi, c'est bien un projet avec une exigence environnementale forte, voire très forte. Sans dévoiler l'objet, nous reviendrons quand ce projet sera validé et commenté par les membres de la commission...

M. LE MAIRE : Vous l'avez remarqué très justement, l'architecte a positionné des bâtiments de manière à limiter. Nous rappelons que nous lui avons fixé un objectif, c'est de couper entre cinq et dix arbres sur l'ensemble du projet. Nous allons avoir un ratio de 1 pour 10. C'est-à-dire qu'un arbre à enlever, ce sont dix arbres replantés. On nous dira un arbre vieux, un arbre jeune à un moment ou un autre, on ne peut pas construire une surface dans un

espace sans forcément avoir un impact. Mais nous verrons si jamais c'est respecté. Je crois que pour l'instant cela l'est.

De vous rappeler encore une fois que c'est un projet que je trouve très intéressant puisque le point d'entrée numéro 1 de la réalisation du stade, c'est l'augmentation des performances sportives, mais c'est faire du sportif de très haut niveau. Je rappelle que c'est un stade de niveau olympique qui va être construit parce que nous aurons des préparations des athlètes pour les JO 2024. C'est un équipement qui est fait avant toute chose par rapport à son impact environnemental, la consommation énergétique. D'ailleurs le fait de conserver des arbres aura un impact sur le nombre de panneaux solaires que nous allons pouvoir installer, donc il va falloir le compenser ailleurs. La partie gestion de l'eau et notamment comment récupérer l'eau qui tombe sur les toits de manière à arroser les terrains qui sont juste à côté et qui, nous le savons, sont très gourmands en eau. L'aspect LED pour l'éclairage, etc., etc. Vous verrez – Frédérique FABRE-TABOURIN a parfaitement raison de le dire – que nous avons eu la présentation préliminaire avec Gérard PARANTEAU à la Métropole et c'est logique, en fait l'équipement va atteindre un niveau environnemental qui est particulièrement très élevé et très intéressant. Nous sommes vraiment sur l'équilibre qui nous rapprocherait quasiment des bâtiments qu'on appelait auparavant à énergie positive et qui ne sont pas forcément très faciles à obtenir, parce que le ratio dépenses/investissements et donc résultats n'est pas forcément là obtainable dans une dimension où on met plein d'arbres autour. Par exemple, on ne peut pas installer des panneaux photovoltaïques alors qu'il y a de l'ombre projetée partout. En tout cas, vous verrez que dans la partie production et dans la partie surtout maintenance au quotidien, l'architecte est parti de l'hypothèse environnementale pour réaliser son projet et pas simplement habiller de verre quelque chose qui ne le serait pas *in fine*. Vous le verrez, c'est très intéressant comme travail.

Mme DE MARCO : C'est seulement une autorisation de dépôt de permis de construire que vous nous demandez d'approuver. Nous ne connaissons pas le projet, nous découvrons les documents. Nous attendrons la commission d'urbanisme pour en débattre. Sur ce principe, nous votons pour.

M. LE MAIRE : Les votes.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe à la Participation citoyenne, à l'Urbanisme et à l'Habitat, expose :

« Le stade Pierre Paul Bernard a fait l'objet d'un transfert à Bordeaux Métropole le 1er janvier 2017 compte tenu de son caractère d'équipement d'intérêt métropolitain.

Dans ce cadre, il a été décidé de rénover ce dernier avec la création de pistes d'athlétisme supplémentaires, la rénovation des tribunes et vestiaires, la démolition du club house et la construction d'un pôle administratif et sportif qui regroupera un dojo communal, une salle de musculation et un terrain d'entraînement couvert.

Ces travaux, situés en partie sur une parcelle communale, sont soumis à l'obtention préalable d'un permis de construire conformément à l'article R 421-1 du Code de l'urbanisme.

Je vous demande donc :

- d'autoriser Bordeaux Métropole à déposer une demande de permis de construire concernant la réhabilitation du Stade Pierre-Paul-Bernard sur une partie des parcelles BK 21 – BI 2 – BI 3 – BI 5 – BH 2 – BH 233.»

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

11 - Lancement du Programme d'Intérêt Général «Le Réseau de la Réhabilitation de Bordeaux Métropole» 2019 – 2024

Mme FABRE-TABOURIN : Vous le savez, Bordeaux Métropole (et Talence d'ailleurs) s'est engagée dans un travail conjoint visant à améliorer les conditions d'habitat des logements. Nous avons déjà voté un certain nombre de plans à Talence. Cette fois-ci, il s'agit de fixer notre objectif à la réhabilitation de 46 logements occupés par leurs propriétaires. Nous sommes partis sur ce nouveau programme avec un objectif d'aider majoritairement, voire principalement des propriétaires occupants, parce que nous avons constaté que, d'abord, c'est un sujet sur lequel nous allons pouvoir être des intermédiaires efficaces avec mes collègues, notamment en charge du CCAS, que le propriétaire bailleur n'a pas forcément la même volonté ou exigence quand il s'agit d'utiliser cette participation publique. Donc, l'objectif de Talence est aujourd'hui de participer à hauteur de 50 000 € pendant cinq ans pour la période 2019-2024. Évidemment, les propriétaires pourront aussi faire appel à d'autres types d'aides.

Je vous demande donc de valider cet objectif pour la période 2019-2024, de réserver la somme de 50 000 € sur la durée de ce dispositif au titre des subventions communales subséquentes, et d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférant au programme d'intérêt général, et notamment la convention d'engagement bilatérale Bordeaux Métropole/commune permettant la mise en place du PIG sur la commune.

Mme RAMI : Je pense que vous devez avoir préparé les éléments, mais avez-vous les synthèses des 2 PIG précédents, savoir combien la Ville avait mis sur les deux opérations précédentes et combien de logements ont été aidés ?

Mme FABRE-TABOURIN : La même somme et, de mémoire, 35 ou 36 logements. J'ai les tableaux. Nous pouvons vous les envoyer très facilement.

Mme RAMI : Vous n'avez pas eu d'autres demandes ?

Mme FABRE-TABOURIN : Non. La difficulté, c'est de faire connaître ces dispositifs. La raison qui nous a poussés – parce que nous avons réfléchi longuement avec ma collègue Mme IRIART qui peut compléter tout ce que je suis en train de dire, d'autant que je crois qu'elle a eu une longue après-midi de réunion à la Métropole sur ce sujet aujourd'hui même – c'est que la difficulté depuis le départ de ce dispositif, c'est de le faire connaître et de le simplifier. Donc, tous nos efforts tendent à trouver une traduction plus simple et plus efficace pour les habitants. Nous sommes partis d'un principe, c'est qu'il vaut peut-être mieux aider moins de personnes, mais mieux, plus complètement. Je peux vous en parler pendant une heure, mais je pense que d'aucuns vont trouver que les débats s'étendent un peu. Peut-être aider plus complètement des propriétaires modestes, de manière à les amener au bout d'un projet de réhabilitation notamment thermique de leur logement. Si nous laissons trop à la charge de la personne qui sollicite la subvention, les choses ne se font pas.

Mme RAMI : Je suis tout à fait d'accord avec vous, seulement ma remarque, c'est que je trouve que 50 000 € pour 46 logements, cela correspond à 1 000 € d'aide par logement. Cela ne suffit pas à aider complètement.

M. LE MAIRE : C'est du complément, ma chère collègue.

Mme FABRE-TABOURIN : C'est le complément les 50 000 € de la Ville.

Mme RAMI : Oui, mais n'y a-t-il pas la possibilité de donner un petit peu plus quand même pour aller aider – comme disait Mme FABRE-TABOURIN – compléter vraiment le dispositif du propriétaire occupant dans sa démarche ? Vous avez mis dans une décision municipale 153 000 € pour une nacelle et là j'ai 50 000 € pour 46 logements sur cinq ans. Alors, je me pose la question.

M. LE MAIRE : Ce qui nous permet de changer les ampoules qui consomment de l'électricité par du LED, ce qui permettra de faire des économies environnementales.

Mme RAMI : Vous auriez pu peut-être mutualiser avec d'autres villes pour réduire le coût.

M. LE MAIRE : La mutualisation de cela, madame, n'est pas possible, sauf à transmettre à Bordeaux Métropole.

Mme RAMI : Donc, la somme de 50 000 €, il n'y a pas possibilité au fur et à mesure de l'abonder si jamais il y a des dossiers qui sont intéressants qui permettent de réduire la facture énergétique et autres ?

Mme IRIART : Pour faire très bref, sans allonger, simplement il faut savoir que nous avons encore une queue du PIG précédent qui est en cours. À l'heure actuelle, nous ne sommes pas parvenus sur le PIG précédent où nous avons programmé ces 50 000 € à les consommer par défaut de projets à accompagner. Au niveau de la somme, la somme est importante dans le sens où c'est juste un abondement aux subventions de l'ANAH et de la Métropole, d'une part. D'autre part, il y a un dispositif qui est mis en place qui vise à ce que les personnes ne doivent pas faire l'avance auprès des artisans qui interviennent. Souvent, quand vous commandez des travaux à un artisan, vous devez verser un acompte de 30 % pour qu'il puisse acheter les fournitures dont il a besoin pour faire les travaux. Là, c'est PROCIVIS qui fait l'avance de ces 30 %. Si vous voulez, tout est mis en place pour que justement il y ait à la fois un accompagnement au niveau du montage du dossier qui, lui, est fait par INCITÉS, un accompagnement au niveau financier pour qu'il n'y ait pas d'avance à faire et que le débours à l'arrivée soit minimal. La vraie difficulté aujourd'hui, c'est d'arriver à faire connaître. Quand vous avez des propriétaires occupants qui sont modestes ou très modestes – puisque cela vise aussi les propriétaires qui sont très modestes – spontanément, ils n'ont pas l'idée, voire le penchant d'aller faire des travaux et donc quelque chose qui leur paraît être une dépense. En fait, nous avons d'abord à lever un frein psychologique. Avant de se poser la question de savoir si la somme est suffisante ou pas – et de notre point de vue, elle l'est puisque nous n'avons pas tout consommé sur le PIG précédent –, il faut d'abord lever ce frein psychologique. Nous allons nous y employer.

M. DELLU : Simplement pour abonder, il faut juste se remettre à l'esprit... Alors, je n'ai plus le chiffre exact, mais c'était plusieurs dizaines de milliers de logements qui étaient concernés rien que dans le cadran sud de l'agglomération et qui étaient éligibles aux travaux du PIG, qui malgré tout, pour la deuxième fois consécutive, n'atteint pas ses objectifs. Cela peut sembler complètement paradoxal, c'est-à-dire que l'on se dit : on propose de rénover quelques dizaines ou une centaine en tout de logements sur plusieurs dizaines de milliers et malgré tout on n'y arrive pas. Donc, je souscris tout à fait à ce que vient de dire Dominique IRIART, il y a aussi des freins psychologiques. Parfois, ce sont simplement des freins

financiers, c'est-à-dire que pour faire 5 500 € de travaux, il y a des gens qui ont du mal, bien qu'ils soient propriétaires, à sortir les 500 derniers € qui restent au-delà de la subvention. Et cela, c'est une réalité économique. Donc, j'ai envie de dire, tout ce qui va dans le sens de l'atténuation du reste à charge est évidemment une bonne chose. Mais néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour populariser, au sens très large du terme, le dispositif et pour éviter de se retrouver avec des queues de programmes incomplets à 20, 30 ou 40 %.

M. LE MAIRE : Nous avons aussi un vrai frein administratif avec des dossiers qui sont particulièrement complexes à monter. C'est de l'argent public. C'est là où nous avons besoin de l'aide et de l'accompagnement des fonctionnaires de la Métropole et ceux de la Ville, avec le service urbanisme en premier lieu de manière aussi à aider les propriétaires à dépasser ces freins parce que c'est vrai que ces dossiers sont quand même particulièrement complexes avec bien évidemment l'appui de l'ensemble des services sociaux. Les votes ?

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne, à l'Urbanisme et à l'Habitat, expose :

«Bordeaux Métropole s'est engagée depuis 2015 dans le développement de dispositifs opérationnels spécifiques d'aides aux travaux destinés aux propriétaires occupants sous conditions de ressources et aux propriétaires bailleurs en contrepartie d'une maîtrise de leurs loyers. Son implication en matière de réhabilitation du parc privé s'est également traduite par la mise en place d'aides propres venant en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), également abondées par les communes partenaires de ces dispositifs d'aide à la réhabilitation.

Le premier Programme d'Intérêt Général (PIG) permettant d'aider les propriétaires à financer des travaux d'amélioration de leur logement de 2008 à 2012, avait mis l'accent sur la réhabilitation de logements permettant une maîtrise des loyers conformément aux objectifs du PLH et constituait une première action volontariste de la collectivité en faveur de l'amélioration du parc privé.

Prenant la suite de ce dispositif incitatif d'aide aux travaux à partir de 2013 à 2019, le PIG 2 «Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole» a permis de répondre aux enjeux de lutte contre l'habitat indigne, de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap de propriétaires occupants.

Bordeaux Métropole et les communes souhaitent poursuivre l'action engagée avec le PIG 2 sur le parc privé et lance le Programme d'Intérêt Général «Le Réseau de la Réhabilitation de Bordeaux Métropole» sur l'ensemble de l'agglomération pour la période 2019-2024.

Cet outil incitatif, mis en œuvre pour une durée de cinq ans, s'appuie sur une mobilisation du partenariat institutionnel, en particulier l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) mais également de chacune des communes de Bordeaux Métropole. En effet, la réussite de cette opération s'appuie sur leur implication technique pour permettre d'identifier des situations de mal logement, et sur leur implication financière pour créer l'effet levier nécessaire afin d'inciter les propriétaires à réhabiliter leur logement dans un contexte économiquement difficile.

Les orientations de ce nouveau dispositif sont proposées au vu des réalisations du précédent PIG, des grands enseignements tirés de l'étude du parc privé de la Métropole (avril 2019) et des ambitions des communes concertées dans le cadre de la relance du PIG :

- contribuer au repérage actif des situations nécessitant des améliorations du bâti,
- lutter contre la précarité énergétique en réduisant les charges énergétiques dues aux caractéristiques du logement,
- encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien à

domicile des personnes âgées et/ou handicapées,

- traiter le mal-logement subi par des occupants modestes et très modestes,
- contribuer au développement d'une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés, par le biais du conventionnement avec travaux afin de maintenir une offre abordable à destination des ménages modestes,
- mobiliser le parc vacant pour accroître l'offre en logements afin de répondre au besoin du maintien d'une offre abordable et ainsi participer à la détente des prix du marché local.

Par la présente délibération, le Conseil Municipal de Talence fixe une hypothèse de réhabilitation de 46 logements occupés par leurs propriétaires sur 5 ans, sur la base d'objectifs établis conjointement par la commune et Bordeaux Métropole, en lien avec les besoins identifiés sur le territoire. Ces objectifs sont prévisionnels et fongibles sur la période.

Afin de contribuer activement à la réussite du dispositif, la Ville de Talence participe financièrement aux travaux de réhabilitation des logements dans le cadre du PIG à hauteur de 50 000 €.

La Ville mobilisera ces aides durant 5 ans pour les propriétaires occupants modestes et très modestes de la commune.

Pour ce faire, un montant de 50 000 € pour la période 2019 - 2024 sera réservé au titre des subventions communales. Cette enveloppe est prévisionnelle, sous réserve des dotations budgétaires votées en Conseil Municipal.

Le versement de la subvention de la Ville est subordonné à l'obtention des aides de l'Anah dont le paiement déclenchera le versement des aides de l'ensemble des autres partenaires. En cas d'abandon du projet, les sommes versées par la Ville au bénéficiaire devront être restituées.

L'aide sera versée en une fois, après travaux, sur présentation des pièces justificatives (notification du paiement de la subvention par l'Anah).

Ainsi, dans le cadre de la politique volontariste initiée par la Ville, il convient de :

- valider les objectifs énoncés, à savoir la réhabilitation de 46 logements de propriétaires occupants sur la période 2019 - 2024,
- réserver une enveloppe communale à cet effet, fixée à 50 000 € sur la durée du dispositif,
- sanctuariser cette enveloppe jusqu'à 5 années après la dernière validation de la Commission Local d'amélioration de l'Habitat pour la levée des fonds, car le paiement des autorisations d'engagements communaux pourra s'effectuer jusqu'à 5 ans en suite de la fin du programme animé, comme le prévoit la réglementation Anah.

Je vous demande :

- de valider les objectifs du Programme d'Intérêt Général pour la période 2019 – 2024,
- de réserver la somme de 50 000 € sur la durée du dispositif au titre des subventions communales subséquentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent au Programme d'Intérêt Général, et notamment la convention d'engagement bilatérale Bordeaux Métropole – Commune permettant la mise en place du PIG sur la commune.»

ADOPTÉ PAR 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

16 - Contrat de ville de Bordeaux Métropole - Avenant n°1

M. ERCHOUK : Bonsoir chers collègues. Il s'agit là d'une prolongation du contrat de ville. En effet, la loi de finances du 28 décembre 2018 prolonge sous forme d'avenant jusqu'à la fin de l'année 2022 la durée des contrats de ville 2015-2019, ainsi que différents dispositifs afférents : géographie prioritaire et exonération fiscale spécifique, notamment la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties). La circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers est venue préciser les contours de cet avenant. Il ne s'agit pas d'élaborer un nouveau contrat de ville. C'est une prolongation. Mais ce nouveau contrat de ville est enrichi de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville.

Donc, je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant du contrat de ville de Bordeaux Métropole annexé à cette délibération et d'autoriser M. le Maire à le signer. Vous avez l'ensemble des éléments dans la délibération.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Vote pour à l'unanimité ? Merci beaucoup.

DÉLIBÉRATION

M. ERCHOUK, Adjoint délégué à l'Égalité, la Cohésion sociale et territoriale, la Politique de la Ville et au Quartier sud, expose :

«La loi de finances du 28 décembre 2018 prolonge sous forme d'avenant jusqu'à la fin de l'année 2022 la durée des «contrats de ville» (2015/2019) ainsi que des différents dispositifs afférents («géographie prioritaire» et exonérations fiscales spécifiques). La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de «la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers» est venue préciser les contours de cet avenant.

L'objectif n'était pas d'élaborer un nouveau «contrat de ville», mais de poursuivre jusqu'en 2022 les orientations définies dans le contrat actuel, de réaffirmer les priorités de chacun, de prendre en compte les nouvelles orientations de l'État ou d'autres financeurs pour les décliner en engagements concrets ou en pistes à travailler collectivement.

L'ensemble des signataires s'engagent ainsi à poursuivre les objectifs inscrits dans le contrat de ville métropolitain et dans le respect des compétences de chacun. En particulier, le rôle central des communes est réaffirmé, sur tous les axes du contrat de ville : l'ingénierie, la proximité, la mise en œuvre des actions dans les quartiers, sont au cœur de la politique de la ville et prennent forme dans les conventions territoriales.

Ainsi, aujourd'hui, les 5 axes prioritaires et partagés sont :

- 1/ l'emploi,
- 2/ la mixité sociale et la rénovation urbaine,
- 3/ l'éducation et la jeunesse,
- 4/ l'inclusion numérique,
- 5/ la lutte contre la pauvreté.

Cet avenant du contrat de ville intègre également les conclusions de l'évaluation à mi-parcours des «contrats de ville». Il prend la forme d'un «protocole d'engagements renforcés et réciproques » et s'articule avec les différents plans nationaux : «plan pauvreté», «plan national de santé», «plan de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme» et les différentes politiques locales menées par les partenaires signataires.

Il prolonge de fait la durée des conventions territoriales dont celle de Thouars et des conventions d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant au contrat de ville de Bordeaux Métropole annexé à cette délibération et autoriser Monsieur le Maire à le signer.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

17 - Rapport annuel 2018 de la commission communale d'accessibilité

Mme CHABBAT : Chez collègues, par délibération du 13 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la création d'une commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées, conformément à la loi 25102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la participation à la citoyenneté des personnes handicapées.

Les missions de cette commission sont les suivantes :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti et des espaces publics exclusivement pour ceux relevant de la compétence de la Ville existant sur le territoire de la commune ;
- établir un rapport annuel présenté au Conseil Municipal ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- tenir à jour par voie électronique la liste des établissements recevant du public qui ont un agenda d'accessibilité, ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Je vous propose donc par la présente délibération de bien vouloir valider le rapport de la commission communale d'accessibilité pour l'année 2018, dont le rapport est joint en annexe.

M. LE MAIRE : Et de féliciter l'ensemble des membres de cette commission qui œuvre chaque jour sur cette accessibilité. Nous parlions tout à l'heure de fonds non consommés. Nous avons aussi sur la voirie le programme PAV qui, malheureusement, parfois, n'est pas intégralement consommé et que nous avons besoin d'aller plus loin dans la circulation d'information de manière à identifier les points durs sur les accessibilités. Nous savons notamment que dans les quartiers nord l'accessibilité de certains trottoirs et autres, est plus que perfectible. En tout cas, c'est une commission qui agit concrètement avec un budget dédié, mais nous n'en ferons jamais assez.

Y a-t-il des remarques ? Non. Le vote.

DÉLIBÉRATION

Madame CHABBAT, Conseillère Municipale déléguée à la Santé et aux personnes en situation de handicap, expose :

«Par délibération du 13 novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé la création d'une commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées conformément à la loi n° 25-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les missions de cette commission sont les suivantes :

- dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti et des espaces publics (exclusivement pour ceux relevant de la compétence de la Ville) existant sur le territoire de la Commune,

- établir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public qui ont un agenda d'accessibilité ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Je vous propose par la présente délibération, après avoir entendu la présentation du rapport de la commission communale d'accessibilité pour l'année 2018 (annexé à la présente), de valider ce dernier».

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

18 - Vidéo Mix 2020

M. LE MAIRE : Si vous me le permettez, juste au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, bien évidemment d'avoir une pensée aujourd'hui pour Grégory JOUMIER. Cette année aura été décidément très longue au niveau des épreuves. Grégory et puis l'ensemble du service Jeunesse bien évidemment. C'est celui qui a mis en musique cette très belle idée, qui n'est pas si vieille que cela d'ailleurs puisqu'elle a trois ans. Il nous a malheureusement quittés accidentellement. Nous sommes toujours en lien avec les parents de Grégory. La plus belle chose que nous pourrons faire, c'est justement de faire perdurer cette belle œuvre.

M. FARGUES : Monsieur le Maire, chers collègues, je vous demande d'approuver cette délibération pour la 4^e édition de Vidéo Mix qui, comme l'a dit M. le Maire, qui était chapeauté d'une main de maître par un binôme, Grégory et Camille, avec un franc succès et surtout une animation phare de l'espace info jeunesse. Après, si vous avez des questions, vous avez les éléments financiers qui sont annexés. Ce qui est important de rappeler, c'est que cela concerne les jeunes des collèges de la ville et que la restitution se fait au Gaumont. C'est une manifestation qui d'année en année représente un engouement certain et avec une qualité de travail qui, au fil du temps, commence à faire mousse puisque de plus en plus de jeunes souhaitent y participer et, malheureusement, les places sont restreintes.

M. LE MAIRE : Budget total de l'opération 18 500 €. La Ville contribue à hauteur de 18 000 €, le Département donne 500 € et la CAF 1 000 €.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Conseiller Municipal délégué à la Jeunesse, expose :

«La mairie de Talence met en place depuis trois ans une manifestation jeunesse intitulée VIDEOMIX. Chaque année, un thème est proposé aux jeunes, afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer à l'aide du support vidéo.

Pour l'édition 2019 placée sous le thème «Ensemble», 80 jeunes ont été initiés aux techniques cinématographiques et à la réalisation de courts-métrages à travers des ateliers réalisés sur plusieurs

mois au sein des collèges et structures partenaires, mais également lors d'une semaine de stage destinée aux lycéens au sein du service Jeunesse.

La projection finale au cinéma UGC Talence Universités ayant accueilli 400 personnes fut l'occasion de visionner l'ensemble des réalisations, et comprendre les étapes vécues par ces jeunes dans la conception de leurs films.

Fort du bilan positif des deux premières éditions, nous avons demandé au service Jeunesse de reconduire cet événement sous le même format avec un temps fort de restitution programmé au printemps 2020.

Pour contribuer au financement de cette manifestation, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement.»

Adopté par 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 25/09/19

M. LE MAIRE : Avant de vous quitter, vous donner les deux prochains Conseils Municipaux. Encore une promesse tenue, vous le voyez. Lundi 21 octobre à 18 h, nous ne faisons pas en fonction des séances de musculation, mon cher collègue, et lundi 25 novembre à 18 h.

La séance est levée, belle soirée à vous toutes et à vous tous.

La séance se termine à 21 h 40.